PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Feuille de route maralpine de l'inclusion numérique





FRANCE
NUMÉRIQUE
ENSEMBLE

La lutte contre la fracture numérique
dans les Alpes-Maritimes

Sommaire

Edito 3

I- La co-construction de la feuille de route 06 5

II- L'état des lieux : une fracture numérique qui touche une diversité de maralpins 9

III - Les orientations 25

- Axe 1 : Coordonner les actions d'inclusion numérique dans les Alpes-Maritimes
- Axe 2 : Donner les moyens aux usagers impactés par la fracture numérique
- Axe 3 : Sensibiliser aux enjeux publics et socio-économiques liés à la fracture numérique

IV- Les actions et la mise en œuvre de la feuille de route 33

V - Signature des co-porteurs de la feuille de route 51

Annexes 52

- Annexe 1 : Comptes rendus des ateliers
- Annexe 2 : Liste des structures labellisées Aidants Connect
- Annexe 3 : Fiches EPCI

PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Edito

Une ambition collective pour l'inclusion numérique dans les Alpes-Maritimes

Dans un département aussi contrasté que les Alpes-Maritimes, où coexistent métropole, intercommunalités, zones rurales et territoires de montagne, le numérique représente à la fois une chance et un défi. Il est aujourd'hui indispensable dans nos vies quotidiennes : pour accéder à ses droits, rechercher un emploi, suivre la scolarité de ses enfants ou rester en lien avec ses proches. Pourtant, **16 % des habitants des Alpes-Maritimes sont en situation d'illectronisme**, c'est-à-dire en grande difficulté face aux outils numériques.

Face à cette réalité, nous ne pouvons rester immobiles. La **feuille de route maralpine de l'inclusion numérique**, co-portée par l'État et le Conseil départemental, est le fruit d'un travail de concertation approfondi mené avec les acteurs associatifs, les opérateurs de services publics, les collectivités locales et les entreprises volontaires. Ensemble, nous avons identifié les besoins, les obstacles, mais aussi les nombreuses ressources existantes sur notre territoire.

Cette démarche collective fixe un cap clair : **renforcer l'accompagnement des publics fragiles en coordonnant mieux les acteurs, valoriser les initiatives locales et sensibiliser l'ensemble des partenaires publics et privés aux enjeux de l'inclusion numérique.** Il ne s'agit pas seulement de répondre à une fracture, mais de faire du numérique un levier d'émancipation, d'égalité et de cohésion sociale.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui contribuent à cette dynamique. Les services de la Préfecture et du Conseil départemental continueront d'être mobilisés pour soutenir la mise en œuvre de cette feuille de route, dans un esprit de partenariat étroit avec l'ensemble des collectivités et des acteurs institutionnels des Alpes-Maritimes.

L'inclusion numérique n'est plus un choix, mais une nécessité.



Le Préfet des Alpes-Maritimes

Laurent HOTTIAUX



Le Président du Département
des Alpes-Maritimes

Charles Ange GINÉSY

Introduction

Face au constat du creusement des inégalités en matière de compétence numérique ces dernières années, le Gouvernement a lancé en 2017 une **stratégie nationale pour un numérique inclusif (SNNI)** afin que l'État, les collectivités, les opérateurs sociaux et les entreprises s'engagent à accompagner et à former les Français au numérique.

Prenant la suite de la SNNI, la nouvelle feuille de route nationale France Numérique Ensemble de 2023, coconstruite avec les collectivités, s'est fixé comme objectif prioritaire d'ici 2027 que **8 millions de personnes soient accompagnées**, de disposer de 25 000 lieux d'inclusion numérique, de 20 000 aidants numériques formés et de 2 millions d'équipements informatiques reconditionnés accessibles aux ménages les plus modestes.

Au-delà de la dimension technologique, l'enjeu de la transformation numérique est de permettre l'accès aux droits, l'accès à l'emploi et l'insertion sociale ainsi que citoyenne. Enfin, il convient d'**accompagner les usages en prenant en compte la diversité et les spécificités des besoins du territoire maralpin.**

Dans cette perspective, la circulaire du 28 juillet 2023 relative à la mise en œuvre de la feuille de route France Numérique Ensemble 2023-2027 préconise de déterminer, dans une **feuille de route territorialisée**, les besoins spécifiques locaux. Il s'agit également d'identifier les collectivités ainsi que les autres acteurs locaux souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

L'objectif est également d'inscrire de manière pérenne les dispositifs et actions d'inclusion numérique par un **engagement des collectivités et acteurs du territoire**.

I- La co-construction de la feuille de route des Alpes-Maritimes

Le **Conseil départemental des Alpes-Maritimes**, fort de sa politique départementale de lutte contre la fracture numérique, s'est porté candidat pour co-porter la démarche auprès de l'État.

Ainsi, **l'État et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes**, ont lancé la démarche en organisant une réunion de concertation le **23 novembre 2023**, rassemblant de nombreux acteurs maralpins de l'inclusion numérique. L'ambition partagée est d'ancrer durablement la lutte contre la fracture numérique au plus près des besoins des habitants. Étaient notamment représentés :

- La communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL)
- La communauté d'agglomération Sophia-Antipolis (CASA)
- La communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG)
- La métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)
- Le rectorat
- Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)
- La direction départementale de l'emploi, du Travail et des solidarités (DDETS)
- Le SICTIAM
- Le Hub du Sud (Tetris/Evaleco et SLV)
- Le CCAS de Mandelieu, Antibes et La Trinité
- La médiathèque de Vence
- Les structures France services des Alpes-Maritimes
- Les opérateurs France services (DDFIP, MSA, France Travail, CDAD, La Poste, CPAM, ANTS et CARSAT).
- La société Orange
- Ainsi que de nombreux acteurs de l'inclusion numérique du département : La Banque du Numérique, les associations PIMMS, PAJE, La Semeuse, AGIS06, SLV, Centre d'Innovation et d'Usages en Santé, Terra Numerica, Les Petits Débrouillards, Epilogue, Découverte et partage, PARI Mix'Cité, SCIC Tétris.

Cette concertation territoriale avait également pour objet l'identification collective des besoins et des priorités d'actions ainsi que la mobilisation des intercommunalités avec notamment : un diagnostic des besoins territoriaux en termes d'accompagnement, la définition des chantiers cibles, l'instauration d'une coordination destinée à la pérennisation des dispositifs et la formalisation de la gouvernance applicable.

Les co-porteurs de la feuille de route départementale, **État et Conseil départemental des Alpes-Maritimes**, ont constitué un groupe projet dans lequel le **Hub du Sud et la Banque du Numérique** ont été associés.

Le **14 décembre 2023**, le groupe projet a précisé les modalités de la gouvernance et son articulation :

Le groupe projet est constitué de **la Préfecture**, du **Conseil Départemental des Alpes-Maritimes**, du **Hub du Sud** et de la **Banque du Numérique** (réunions mensuelles).

Le comité de pilotage (COPIL) réunira les **sept intercommunalités du départemen**t, les membres du groupe projet ainsi que le **SICTIAM**.

Les groupes de travail/groupes techniques thématiques seront composés selon **les besoins thématiques** en faisant appel à l'ensemble des acteurs impliqués dans le département.

Le **Préfet des Alpes-Maritimes** a adressé en début d'année 2024 un courrier aux présidents des intercommunalités afin de les convier à être membre du COPIL et les inviter à un premier groupe de travail de diagnostic **le 6 février 2024**. Parallèlement, un questionnaire a été adressé par le **Hub du Sud** aux différents acteurs du territoire **le 24 janvier 2024** afin de dresser bilan des actions de lutte contre la fracture numérique déjà engagées dans les **Alpes-Maritimes.**

Le **6 février 2024**, le **Hub du Sud** a présenté un état des lieux départemental de l'inclusion numérique, en présentant les dispositifs existants, les initiatives mais aussi des chiffres démontrant la nécessité de mettre en œuvre une feuille de route territorialisée de l'inclusion numérique.

Les travaux de concertation et co-construction se sont poursuivis lors de deux ateliers organisés en début d'année 2024, sur des thèmes pré-ciblés par la feuille de route nationale et des méthodes inspirées d'une fiche dédiée du guide « co-construire une feuille de route territoriale d'inclusion numérique ».

Il était préconisé notamment une technique de co-créativité dite du « world café », processus créatif de concertation qui vise à faciliter le dialogue constructif, le partage de connaissances et d'idées, en vue de créer un réseau d'échanges et d'actions.

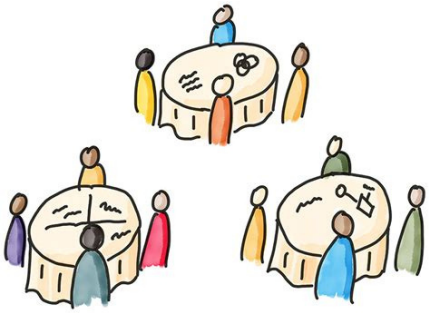

Le **23 février 2024**, les participants ont abordé les thèmes suivants :

- Comment lever les freins psychosociaux à l'usage du numérique ?
- Structurer un comité de filière associant l'ensemble des acteurs du numérique ;
- Déployer des solutions de diagnostic et d'accompagnement harmonisées et accessibles à tous les acteurs de la médiation numérique.

La réflexion s'est poursuivie le **12 avril 2024** autours des thèmes suivants :

- Faciliter l'accès aux équipements numériques/informatiques et à une meilleure connexion ;
- Favoriser l'autonomie numérique des usagers ;
- Conseillers numériques, quelles évolutions pour pérenniser la fonction ?

Les échanges en atelier ont mis en exergue en tant que priorités locales la nécessité de maintenir et renforcer les dispositifs existants, en mettant en lumière les initiatives des opérateurs et des territoires, la coordination des réseaux existants, la mise en réseau des acteurs de la médiation numérique.

Concernant l'autonomie numérique des usagers, la définition de publics cibles (habitants des zones rurales reculées, ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de jeunes et seniors, personnes en situation de handicap…) est apparue indispensable afin de proposer des solutions adaptées.

Les participants ont également mis l'accent sur le développement de **l'aller vers**, voire de l'intervention à domicile pour les populations les moins mobiles (handicap) ainsi que la mise en place d'ateliers adaptés pour lever les freins psychosociaux.

La sensibilisation à l'offre numérique par le développement de formations auprès des usagers mais également auprès des médiateurs numériques et des personnels administratifs (secrétaires de mairie...) a également été évoquée, afin que ces médiateurs puissent orienter les usagers au mieux.

Le métier de conseiller numérique est apparu comme devant être valorisé avec une meilleure clarification de son positionnement (notamment par rapport aux conseillers France services). Une mise en réseau sera nécessaire pour constituer une communauté d'échanges et faciliter l'accès à des formations plus adaptées aux besoins des usagers.

Enfin, s'agissant de l'accès aux équipements et à la connexion, le diagnostic permanent de l'offre et des besoins est notamment assuré par la Banque du Numérique, acteur clé qui dispose d'une plateforme numérique de gestion réservée aux professionnels et dont la vocation est de développer son action sur l'ensemble du territoire.
L'accès à l'équipement semble pour les participants devoir prendre en compte les aspects environnementaux (obsolescence des matériels, arbitrage entre équipements individuels ou collectifs).

C'est à l'appui de ces **6 mois de réflexion collective** que le groupe de travail a été en mesure de dégager les orientations présentées au **point III** et soumises à la validation du premier **comité pilotage départemental du 31 mai 2024.**

II - L’état des lieux : une fracture numérique qui touche une diversité de maralpins

La **Préfecture des Alpes-Maritimes** et le **Conseil départemental des Alpes-Maritimes** co-pilotent la démarche France numérique ensemble (FNE). Cette dynamique s’appuie également sur la participation d’acteurs publics et privés. L’objectif est de **co-construire** d’ici octobre 2024 une feuille de route 2024-2027 de l’inclusion numérique dans les Alpes-Maritimes.

Dans le cadre de la construction de la feuille de route, le **Hub du Sud** a été mandaté pour réaliser un **état des lieux** des différentes données récoltées.

Objectifs

- Présenter un premier état des lieux de l’inclusion numérique dans le 06
- Recenser des dispositifs d’inclusion numérique présents sur le territoire
- Partager des outils cartographiques et des données existantes
- Poser un langage et un cadre commun autour du numérique inclusif

Avant de présenter les différents outils, il convient de rappeler la **différence** entre un **aidant** numérique, un **médiateur** numérique et un **conseiller** numérique :

- Un **aidant numérique** est un professionnel qui, ponctuellement, dans le cadre de son métier va accompagner ou **faire à la place** du public une démarche numérique.

- Un **médiateur/conseiller numérique** a pour mission d'accompagner les usagers vers **l'autonomie numérique**, il peut faire des démarches à la place mais son cœur de métier reste de permettre à chacun d'accéder à l'autonomie numérique.

- Les aidants, conseillers et médiateurs numériques sont cités dans la feuille de route, sous le nom d'**accompagnants numériques**.



Rappel de la répartition de la population[1] des 7 EPCI du département et le pourcentage sur la population totale du département :

- **CA Cannes Pays de Lérins** : 157 452 hab - 14.2%
- **CA de la Riviera Française** : 72 609 hab - 6.6%
- **CA de Sophia Antipolis** : 181 763 hab - 16.5%
- **CA du Pays de Grasse** : 100 534 hab - 9.1%
- **CC Alpes d'Azur** : 9 885 hab - 0.9%
- **CC du Pays des Paillons** : 21 347 hab - 1.9%
- **Métropole Nice Côte d'Azur** : 521 351 hab - 47.2%



[1] Données INSEE 2021 Recensement de la population. Population totale du département des Alpes-Maritimes au 1er janvier 2021 : 1 103 941

Présentation des cartographies

CARTOGRAPHIE NATIONALE
des lieux d'inclusion numérique

Cette cartographie reprend **tous les lieux d'inclusion numérique identifiés par l'ANCT**. Cette carte utilise les données des différents dispositifs financés par l'ANCT, c'est à dire :

- **Aidants Connect**
- **Conseillers numériques**
- **France Services**

La liste des lieux de l'inclusion numérique est incomplète, des mises à jour régulières sont nécessaires. Ceux qui ne sont pas référencés sur la cartographie sont invités à compléter le **formulaire DORA** qui s'appuie sur le schéma de données ouvertes spécifique à l'inclusion numérique : https://dora.inclusion.beta.gouv.fr

Cette plateforme recense tous les services de l'inclusion et permet aussi aux professionnels de l'accompagnement d'orienter leurs publics.

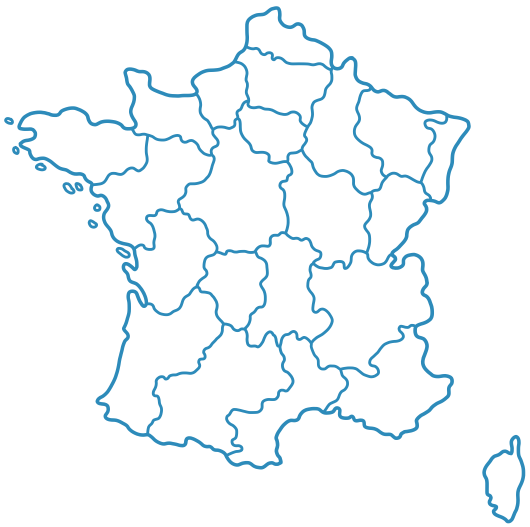

Quelques chiffres départementaux

+ de 150

Lieux d'inclusion numérique identifiés par la cartographie nationale

34

34 France services dont certaines itinérantes. Ces guichets uniques des services publics doivent permettre à chaque français de pouvoir accéder à moins de 20 minutes de chez soi à un service de proximité et de bénéficier d'un accompagnement administratif.

45

conseillers numériques déployés sur une cible fixée à 48 par l'ANCT. Ils interviennent sur plus de 80 lieux dans le département. Sur le site des conseillers numériques, il est possible de suivre les statistiques des thèmes d'accompagnement des CoNums. Dans les Alpes-Maritimes comme au niveau national, les CoNums accompagnent principalement à la prise en main du matériel numérique (ordinateurs, tablettes, smartphones) et aux démarches en ligne (accès aux droits et administration). En général, les CoNums réalisent plutôt des accompagnements individuels que collectifs.

168

personnes habilitées et formées à Aidants Connect (cf. liste des structures en annexe)- D'autres aidants sont en attente de cette habilitation.



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

2023

Aidants Connect

Ce dispositif s'adresse à tous les aidants professionnels qui dans leurs pratiques professionnelles accompagnent les usagers aux **démarches administratives**.

Il concerne donc les médiateurs/conseillers numériques, les travailleurs sociaux, les agents de services publics… Cet outil permet à l'aidant de créer un **mandat juridique dématérialisé qui sécurise la démarche administrative** avec l'usager.

Afin d'être **habilités** à cet outil, les aidants professionnels doivent suivre une **formation**. Lors du précédent marché de formation et de déploiement du dispositif, **168 aidants professionnels** ont été formés dans les Alpes-Maritimes.

Malgré une forte couverture des aidants et structures habilités, Aidants Connect reste un **outil peu utilisé**. Plusieurs explications peuvent expliquer cela, notamment la qualification d'outil trop contraignant ou impressionnant pour les publics.

Le **Hub du Sud** a pris contact avec l'**ANCT** pour :

- Obtenir le **taux d'utilisation territoriale** du dispositif
- Obtenir la **liste d'attente pour la formation** afin de mieux prévoir la répartition géographique.

En **annexe**, vous retrouverez la **liste des structures habilitées à Aidants Connect dans Alpes-Maritimes**.



Quelques dispositifs présents sur le territoire

Professionnels de la jeunesse ou de la parentalité qui écoutent, conseillent, répondent aux questions et orientent les plus jeunes vers les structures adaptées concernant leurs relations à internet et aux réseaux sociaux.

Le **Promeneur du Net** soutient également les jeunes et les parents dans la réalisation de leurs projets.

Dans les Alpes-Maritimes, cette démarche s'inscrit dans les orientations validées par la commission **Enfance Jeunesse du Schéma départemental des services aux familles**, schéma signé par la **CAF, la Préfecture, le Conseil départemental et la MSA**. En janvier 2024, il en existe **19 dont 6 à Nice,** la coordination du dispositif est assurée par **les Petits Débrouillards PACA**.

Le réseau est constitué de **lieux et d'acteurs labellisés par la Région** qui proposent un socle de **services numériques dédiés à l'innovation et à l'accompagnement aux usages numériques** en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ces **espaces de médiation numérique, fablabs, living labs, lieux de coworking**, représentent une grande diversité de savoir-faire pour aider tout autant les citoyens à toutes les étapes de leurs démarches numériques, que les entreprises, associations ou les collectivités territoriales, afin d'être accompagnées dans la **mise en œuvre des projets de transition numérique**.

Dans les Alpes-Maritimes, **20 initiatives sont soutenues par le label Sud Labs**. Il est actuellement en cours d'évaluation par la **Région Sud PACA** pour réécriture et amélioration.

L'association Banque du numérique (ABN), inspirée de la banque alimentaire, a pour mission principale de **lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme** dans les Alpes-Maritimes.

L'ABN intervient à plusieurs niveaux pour **répondre à la demande de solutions inclusives face aux défis du numérique**. Pour cela, elle se concentre sur : la collecte de matériel informatique, son reconditionnement ainsi que sa redistribution. L'association travaille aussi sur la lisibilité de l'offre d'accompagnement des personnes en situation d'exclusion numérique.

Son objectif principal est de faciliter l'inclusion numérique à travers le **don de matériel**, mais également en proposant une **cartographie** dédiée, **regroupant les accompagnements et les lieux de connexion.**

Afin d'assurer un maillage territorial, la Banque du Numérique réalise des **diagnostics territoriaux** permanents pour proposer des solutions adaptées.

Associée au **Laboratoire de Recherche Interdisciplinaire en Intervention Sociale (LARIIS)**, la **Banque du Numérique** a mené, à 2024, des études sur la fracture numérique sur les territoires de la **Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse** et de la **Communauté de Communes des Alpes d'Azur.**

L’indice de fragilité numérique

L’indice de fragilité numérique (IFN) est un outil d’analyse et de cartographie des données qui permet d’objectiver les zones où il existe un **risque accru de fragilité numérique**.

Produit par la **MedNum**, il est alimenté régulièrement par les nombreux retours des utilisateurs et par les expérimentations locales **afin de rester au plus proche des besoins opérationnels du terrain.**

L’IFN est produit à l’aide des données suivantes :

- Taux de non-couverture Très Haut Débit
- Taux de non-couverture 4G
- Taux de pauvreté
- Part des 65 ans et plus
- Part des pas et peu diplômés
- Distance aux bibliothèques
- Distance aux services publics
- Part des ménages monoparentaux
- Freins à la mobilité
- Taux de chômage
- Part des étrangers
- Recours aux prestations sociales
- Part des Allocations aux adultes handicapés

En d’autres termes, il révèle la probabilité que, sur un territoire donné, une partie significative de la **population** ciblée se trouve e**n situation d’exclusion numérique**.

Cet indice s’inscrit dans une démarche de **co-construction**. Il est alimenté régulièrement par les nombreux retours des utilisateurs et par les expérimentations locales **afin de rester au plus proche des besoins opérationnels du terrain**.

Pour faciliter l’accès aux données de l’indice de fragilité numérique, la *MedNum[2]* travaille sur une **carte interactive des zones à risque de fragilité numérique**.

[2] MedNum : coopérative des acteurs de l’inclusion numérique, elle rassemble les acteurs, les dynamise et les met en réseau pour leur permettre de trouver un cadre de coopération qui sera le plus adapté pour eux.

A noter, pour une bonne lecture de la carte : **plus une zone tend vers le rouge**, plus sa population est susceptible d'être en **situation d'exclusion numérique**.

L'indice varie de 1 à 10.

La **note des Alpes-Maritimes est à 5,6**.

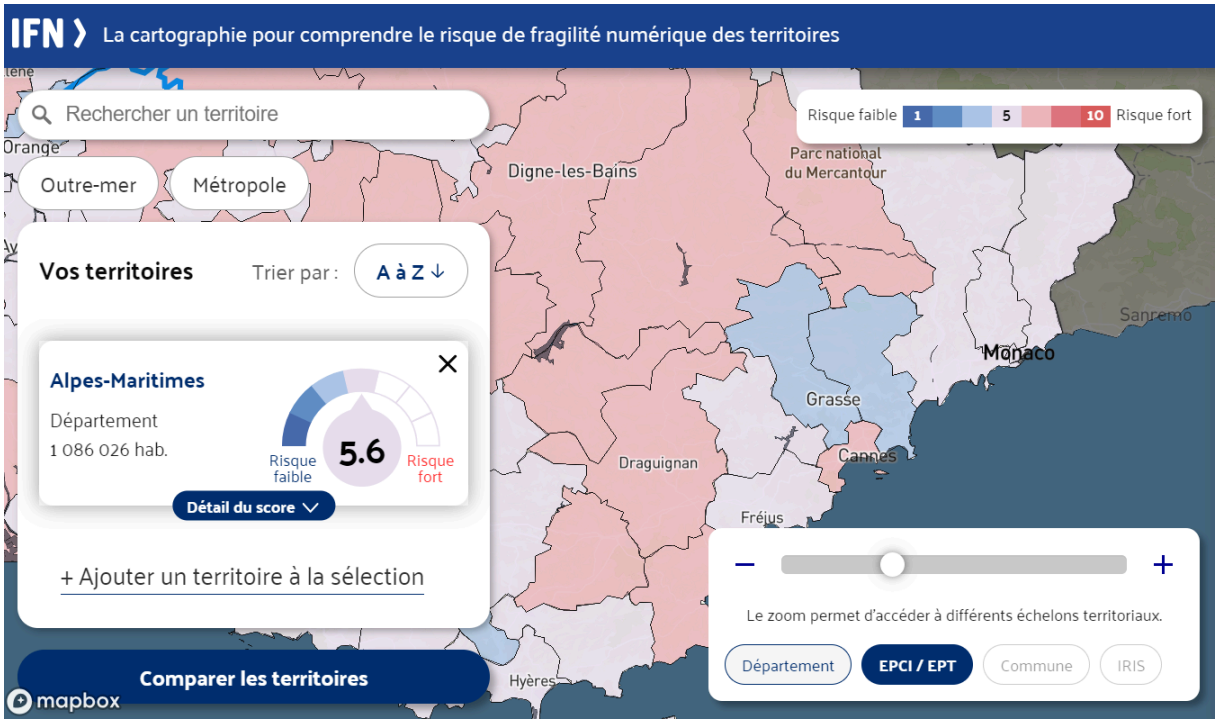

Quelques chiffres par EPCI

- Métropole Nice Côte d'Azur : **5,1**
- Communauté d'Agglomération Pays de Grasse : **4,7**
- Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins : **5,3**
- Communauté de Communes Alpes d'Azur : **7,1**
- Communauté d'Agglomération Riviera Française : **5,9**
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : **4,7**
- Communauté de Communes Pays des Paillons : **5,6**

Le taux d'illectronisme

La notion d'illectronisme fait référence à la situation d'une **personne n'ayant pas utilisé Internet dans l'année** ou déclarant une **incapacité dans les quatre domaines de compétences numériques** (recherche d'information, communication, résolution de problème ou utilisation de logiciels).

Dans une étude Flash parue le 29 mars 2023, l'INSEE a déterminé pour **l'ensemble de la région SUD PACA** que **660 000 personnes étaient en situation d'illectronisme**.

Soit 16% de la population des 15 ans et plus. Ce taux est assez proche du taux national qui s'établit à 15,4%.

Le taux d'illectronisme par EPCI



- Métropole Nice Côte d'Azur : **15%**
- CC Alpes d'Azur : **18%**
- CA du Pays de Grasse : **13%**
- CA de la Riviera Française : **16%**
- CC du Pays des Paillons : **14%**
- CA de Sophia Antipolis : **14%**
- CA Cannes Pays de Lérins : **18%**

Taux d'illectronisme VS taux d'illettrisme

Le questionnement sur l'illectronisme et celui de l'illettrisme s'entremêlent. C'est dans ce contexte que la CAF des Alpes-Maritimes a souhaité que soit menée une étude à l'échelle du département sur les parcours d'accès aux droits des personnes en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme.

Cette étude de l'**URMIS**, *"Les parcours d'accès aux droits des personnes en situation d'illettrisme et/ou d'illectronisme : Une enquête auprès des acteurs d'accès aux droits et de leurs publics dans les Alpes-Maritimes"* a été menée entre novembre 2022 et janvier 2023 dans les Alpes-Maritimes. Elle s'appuie sur des **focus groups** et des **entretiens** menés auprès d'usagers et de professionnels ainsi que sur des **observations réalisées dans des lieux d'accueil** du public. Le rapport final de restitution a été publié en mars 2023.



Ce qu'il faut en retenir : sans grande surprise, les profils sociaux les plus exposés à un risque d'exclusion numérique sont :

- Les personnes âgées du fait de leur manque de culture digitale
- Les jeunes qui manquent d'autonomie administrative
- Les publics allophones ou en situation d'illettrisme, qui se confrontent à la barrière de la langue ;
- Les individus désocialisés ou en voie de désocialisation, se retrouvent confrontés à l'administration numérique ;
- Les usagers en situation de handicap.



Portrea

Le Portrea s'appuie sur un **indicateur de vulnérabilité e-administrative**. Réalisé par LabAccès et le Hub Bretagne et porté par la Région Bretagne et l'Etat, le Portrea est une démarche de **quantification et de qualification des besoins et des offres sur un territoire** qui s'appuie sur des données disponibles (INSEE et CAF). Ces données sont disponibles aux échelles régionales, départementales, des EPCI, communales et sur les quartiers des zones fortement habitées.

En d'autres termes, cet outil permet d'associer sur une même cartographie **les besoins des habitants d'un territoire en matière d'accès à leurs droits numérisés** (e-administration), et **les lieux proposant de l'aide**. Grâce à un indicateur de vulnérabilité e-administrative réalisé scientifiquement, il donne une **idée précise du nombre de personnes concernées par des difficultés** dans l'accès aux démarches dématérialisées.

Portrea se déploie en **4 dimensions** qui permettent de prendre en compte les **rapports** qu'entretiennent les individus **aux technologies et aux usages numériques**, mais également les **situations sociales** et les évènements biographiques spécifiques qui exposent davantage certaines parties de la population à des exigences numériques nouvelles et/ou récurrentes.

Dimension 1 : L'accès au réseau

L'objectif ? Rendre compte de la question des **accès physiques et matériels**, notamment **l'équipement** des ménages et l'offre de mobilité publique pour accéder à des lieux. Pour quantifier cela, Portrea se base sur la **couverture internet et mobile** sur le territoire.

Dimension 2 : Fragilités socio-numériques

L'objectif ? Identifier les **populations statistiquement moins connectées** ou avec moins d'usages numériques que les autres en mobilisant des **données socio démographiques**. Pour cela, un score de fragilité socio numérique a été développé. Le calcul est le suivant : somme des « + de 65 ans » et des personnes « sans diplôme ou Cep » de moins de 65 ans.

Dimension 3 : Exposition aux exigences numériques

L'objectif ? Comptabiliser le nombre de démarches en ligne obligatoires en fonction d'une situation donnée (par exemple : bénéficiaires de minima sociaux et demandeurs d'emploi)

Pour le quantifier, Portrea a développé le **score d'exposition aux exigences numériques** = somme des bénéficiaires de minima sociaux (RSA, PPA, AAH) et des demandeurs d'emploi.

Dimension 4 : Accès à l'offre d'aide e-administrative

L'objectif ? Rendre compte de **l'accessibilité des lieux pour la relation e-administrative**. Elle est construite avec les acteurs et fait l'objet d'une démarche guidée/accompagnée sur chaque territoire.

Ces dimensions ont pour vocation d'être superposées pour une meilleure pertinence des résultats.

Sur le territoire des **Alpes-Maritimes**, le risque d'exposition à l'illectronisme est **plutôt homogène**.

Enquête flash

En janvier 2024, une enquête flash a été soumise par le **Hub du Sud** à des acteurs du territoire pour mieux **comprendre les besoins** sur le territoire. Par exemple, les besoins pour **déployer des projets d'inclusion numérique, d'ingénierie et d'accompagnement**, ou encore la **priorisation des thèmes d'action** (accès au droit, formation, parentalité etc...).

L'objectif étant d'établir un **diagnostic** qui soit le plus pertinent possible. 12 acteurs ont répondu à cette enquête. Afin d'établir un état des lieux des besoins du territoire plus représentatif, il faudra étendre cette enquête à un plus grand nombre d'acteurs.



Ce qu'il faut en retenir :

- Il y a un manque de moyens humains dédiés à l'élaboration du diagnostic et pas de spécialiste en interne sur les questionnaires et les traitements de données ;
- Il existe peu de données pré-existantes ;
- Il y a un manque de coordination, en partie lié au fait qu'il y a un grand nombre d'acteurs impliqués ;
- Les actions mises en place ne collent pas toujours aux besoins des populations locales et aux réalités du terrain.

III. Les orientations

3 axes d'orientations pour la feuille de route maralpine de l'inclusion numérique :

Axe 1 : Coordonner les actions d'inclusion numérique dans les Alpes-Maritimes

Axe 2 : Donner les moyens aux usagers impactés par la fracture numérique

Axe 3 : Sensibiliser aux enjeux publics et socio-économiques liés à la fracture numérique

Axe 1

Coordonner les actions d'inclusion numérique dans les Alpes-Maritimes

1. Structurer un comité de filière associant l'ensemble des acteurs de la médiation numérique

- Coordonner les acteurs de l'inclusion numérique pour développer une dynamique de partenariat entre eux.
- Rechercher des synergies dans les actions des acteurs de la sphère publique en lien avec le numérique.
- Coordonner l'action des conseillers numériques. Mettre en place des partenariats et des partages de bonnes pratiques, notamment à l'occasion de rendez-vous les réunissant.

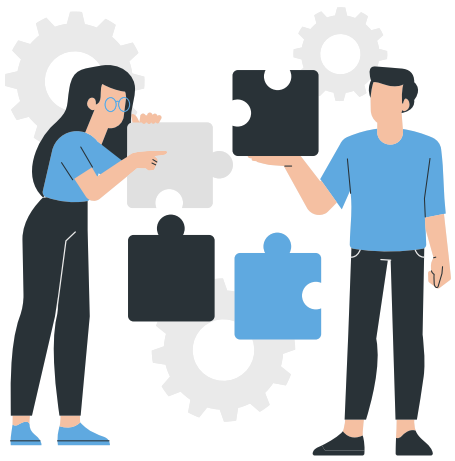

2. Faciliter l'identification des acteurs de l'inclusion numérique pour les usagers comme pour les professionnels

- Mener une campagne de sensibilisation à la nécessité de mettre à jour la cartographie nationale des lieux d'inclusion numérique, informer sur son utilité majeure
- Faire connaître la plateforme de la Banque du Numérique, et sa cartographie
- Faciliter l'accès à une information claire et visible de l'offre départementale :

→ Grâce à des campagnes de communication territorialisées
→ Grâce à la mise en place d'un réseau infra-départemental des acteurs pouvant orienter les usagers

- Distinguer les fonctions et rôles entre agents France services et conseillers numériques.

3. Consolider une gouvernance adaptée au territoire maralpin sous l'égide du Préfet et en copilotage avec le Conseil départemental

- Un groupe projet auquel s'ajoutent le Hub du Sud et la Banque du Numérique se réunira selon les besoins, en vue de l'organisation et la préparation des groupes de travail et COPIL
- Un comité de pilotage annuel ou biannuel réunissant le groupe projet, les sept EPCI des Alpes-Maritimes et le SICTIAM
- Des groupes de travail se réunissant régulièrement en format atelier de travail sur des thématiques définies

Axe 2

Donner les moyens aux usagers impactés par la fracture numérique

1. Lever les freins psychosociaux à l'usage du numérique

- Instituer des formations dans les écoles, collèges et lycées des Alpes-Maritimes pour accompagner la parentalité numérique à travers la prise en main des outils de suivi de la scolarité.
- Augmenter le nombre de formations focalisées sur la cybersécurité pour rassurer les usagers.
- Communiquer et sensibiliser les publics les plus éloignés du numérique pour lever les freins psychosociaux mais également éduquer au numérique.

2. Mener vers l'autonomie numérique

- Formaliser une passerelle entre les conseillers France services et les conseillers numériques, tout en distinguant leurs missions respectives
- S'appuyer sur des plateformes type « Les bons clics » pour faciliter l'évaluation des usagers
- Mettre en place un passeport numérique attestant de l'autonomie acquise
- Faciliter la prise de rendez-vous avec les conseillers numériques maralpins

3. Accentuer les démarches « d'aller vers »

- Mettre en valeur les dispositifs d'aller vers, en déployer plus
- Toucher les publics les plus éloignés (usagers en situation de précarité sociale ou médico-sociale, handicap etc.)
- Valoriser et poursuivre le déploiement de dispositifs itinérants, notamment dans les zones rurales du département

4. Faciliter l'accès à une connexion internet, et aux équipements

- Accompagner le don de matériel par les acteurs privés et publics
- Accompagner les acteurs locaux (ex. : Banque du Numérique, Actif Côte d'Azur)
- Définir des publics cibles pouvant bénéficier d'un don d'équipement
- Communiquer sur les Hot spots Wifi répertoriés dans le département, notamment grâce à la plateforme de la Banque du Numérique





Axe 3

Sensibiliser aux enjeux publics et socio-économiques liés à la fracture numérique

1. Mobiliser les collectivités territoriales

- Sensibiliser et former à l'inclusion numérique, les agents du service public
- Améliorer et compléter l'équipement des petites communes
- Sensibiliser les élus aux enjeux d'inclusion numérique sur leurs territoires
- Instaurer des partages de bonnes pratiques entre collectivités
- Identifier l'offre locale existante sur chacun des territoires et son adéquation avec les besoins
- S'engager collectivement et mobiliser les collectivités par rapport aux besoins de leurs territoires

2. Mobiliser les acteurs privés

- Sensibiliser aux enjeux de responsabilité sociétale et environnementale pour les entreprises locales
- Instaurer des partenariats public/privé gagnant/gagnant
- Mobiliser les entreprises locales et les filières économiques maralpines autour de l'inclusion numérique

3. Créer un écosystème maralpin de l'inclusion numérique au bénéfice de tous

- Ancrer durablement sur le territoire les fonctions de conseiller numérique et médiateur numérique en créant les conditions favorables à l'exercice de leurs missions (exemples : adaptation des formations aux réalités du terrain, acquisition de nouvelles compétences…)

- Coordonner les actions des conseillers numériques pour conforter l'impulsion territoriale

- Animer la mise en œuvre de la feuille de route sur l'inclusion numérique

- Déployer des conseillers numériques pouvant accompagner les usagers dans le cadre de l'extinction du réseau cuivre (notamment avec le SICTIAM)

- Mettre en place des formations auprès des secrétaires de mairies pour orienter les usagers vers les bonnes structures

- Renouveler le schéma départemental des usages du numérique (2013)

- Adapter la formation au numérique à mettre en place en fonction des publics et de leurs besoins spécifiques (cibles prioritaires, formations à distance etc.)



4. Guider vers la sobriété numérique

- Sensibiliser aux enjeux de sobriété numérique
- Organiser un rassemblement Numérique en Commun(s) (NEC) dans les Alpes-Maritimes sur la sobriété numérique
- Optimiser la démarche de reconditionnement du matériel pour minimiser la quantité de déchets ou les valoriser au mieux

5. Éduquer au bon usage des médias et de l'information en ligne

- Mettre en place plus de formations sur les enjeux liés à l'information/la désinformation numérique
- Former à l'accès à la ressource sur internet
- Faire connaître le dispositif « Promeneurs du Net »



IV- Les actions et la mise en œuvre de la feuille de route



Pour finaliser cette feuille de route et acter sa mise en œuvre, des groupes de travail ont permis en septembre 2024, de proposer des actions à déployer en 2025. Le comité de pilotage a validé ces actions, le 22 novembre 2024 sous la forme de fiches. Elles indiquent :

- les porteurs de l'action,
- les partenaires,
- les objectifs,
- les actions à mener,
- le périmètre géographique de l'action,
- les publics ciblés,
- les moyens humains et matériels,
- le planning prévisionnel de l'action,
- des indicateurs d'évaluation/de réussite,
- les points de vigilance.

Consolider la gouvernance autour de la feuille de route

Feuille de route maralpine de l'inclusion numérique
Axe n° 1
Coordonner les actions d'inclusion numérique dans les Alpes-Maritimes

L'État a souhaité proposer à l'ensemble des partenaires une feuille de route stratégique pour la période 2023-2027, baptisée "France Numérique Ensemble".
Co-portée par la Préfecture et le Conseil départemenalt, la déclinaison locale de la feuille de route, rassemble les intercommunalités, communes, porteurs de France Services, et acteurs de l'inclusion numérique du département, afin de fixer ensemble les futures orientations en matière d'inclusion numérique et susciter autant que possible les initiatives Lancés officiellement le 23 novembre 2023, les travaux se sont poursuivis lors de plusieurs sessions d'ateliers et du 1er COPIL le 31 mai dernier. Afin d'assurer une mise en œuvre optimale, le renforcement de la collaboration entre les partenaires, et les membres du groupe projet est indispensable.

Porteurs : Etat (Préfecture), Conseil départemental des Alpes-Maritimes

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

Référents :

- DICE, Préfecture 06
- Direction de la Transformation numérique et de la relation usagers, Conseil départemental 06

Coordonnées :

- pref-sgad@alpes-maritimes.gouv.fr
- cdacquay@departement06.fr

Partenaires :

- Membres du comité de pilotage
- Services déconcentrés de l'État
- Collectivités territoriales
- Groupe projet : CD06, Préfecture (DICE), Banque du numérique, Hub du Sud
- Autres acteurs maralpins de l'inclusion numérique (associations, entreprises, ...)
- Partenaires nationaux du bouquet France services, notamment ceux porteurs d'actions d'inclusion numérique

Objectifs :

- Assurer la coordination des politiques d'inclusion numérique ;
- Assurer un suivi de la mise en œuvre de la feuille de route France Numérique Ensemble
- Communiquer sur les actions auprès des acteurs de l'inclusion numérique
- Conserver la dynamique territoriale

Actions à mener :

- Organiser les Comités de pilotage biannuels
- Réunir les acteurs deux fois par an pour suivre la mise en œuvre de la feuille de route (fréquence à déterminer en fonction de l'avancement)
- Organiser plusieurs ateliers thématiques en 2025 pour évaluer la réalisation des actions prioritaires et travailler aux futures fiches de 2026

Périmètre géographique :

- Alpes-Maritimes

Publics ciblés :

- Ensemble de l'écosystème maralpin de l'inclusion numérique

Moyens humains :

- Chargé(e)s de missions en Préfecture et Conseil départemental

Moyens matériels :

- Mise à disposition de salles de réunion
- Budget pour les « accueils cafés » pour les temps d'accueil lors des rassemblements

Planning prévisionnel :

22 novembre 2024 — Comité de pilotage

Premier trimestre 2025 — Présentation de la feuille de route lors du NEC06

Avril/mai 2025 — Comité de pilotage

Année 2025 — Ateliers thématiques + réunions de suivi de la mise en œuvre

Septembre/octobre 2025 — Comité de Pilotage

Indicateurs d'évaluation / de réussite :

- Fréquence des réunions et nombre de personnes présentes
- Comptes-rendus et modalités de diffusion

Points de vigilance :

- Implication des élus lors des comités de pilotage ou autres réunions décisionnelles
- Mobilisation des structures labellisées France services

Piloter et animer la mise à jour des données de l'inclusion numérique

Feuille de route maralpine de l'inclusion numérique
Axe n° 1
Coordonner les actions d'inclusion numérique dans les Alpes-Maritimes

La lutte contre la fracture numérique est une priorité majeure notamment dans l'accès aux droits des usagers. En dépit de la progression de l'accès à Internet, des disparités persistent, notamment chez les personnes âgées, moins diplômées et à revenus modestes. Les jeunes et les populations en situation de précarité sont également exposés. Le manque d'outils ou d'accès à Internet, ainsi que l'insuffisance de compétences numériques, représentent des obstacles significatifs à l'inclusion sociale, touchant près de 17% de la population française, tandis que 38% des utilisateurs semblent présenter un déficit de compétences numériques."

Il est donc nécessaire d'outiller les accompagnants de ces bénéficiaires afin qu'ils orientent au mieux ces personnes pour qu'elles bénéficient d'un accompagnement aux usages numériques adapté et correspondant à leur degré d'autonomie.

Porteurs : Etat (Préfecture), La Banque du numérique, Hub du Sud

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES — PRÉFET DES ALPES-MARITIMES Liberté Égalité Fraternité

Référents :

- Préfecture, DICE
- H. GUYON (Banque du numérique)
- Julien SCHEEPERS, Vincent PAOLINO, Alexandre DEPRUN

Coordonnées :

- pref-sgad@alpes-maritimes.gouv.fr
- h.guyon@banquedunumerique.org

Partenaires :

- Hub du Sud
- Conseil départemental 06

Coordonnées :

- aperretta@hubdusud.fr et srietsch@hubdusud.fr
- c.dacquay@departement06.fr

Objectifs :

Garantir une lisibilité de l'offre et l'actualisation des données
Informer tous les acteurs de l'inclusion numérique

Actions à mener :

Faire connaître :

- Communiquer sur les outils et dispositifs existants (cartographie nationale et Banque du Numérique)
- Mettre à jour les données lors des réunions périodiques
- Recenser les points d'accès wifi
- Réaliser une campagne de mise à jour

Une fois les différents acteurs de l'inclusion numérique repérés, nous poursuivrons les sessions de sensibilisation au sein des structures sociales, partenaires détecteurs des personnes en illectronisme.
Cela constitue un enjeu fort dans l'appropriation de la définition de l'illectronisme et de la façon dont nous pouvons y répondre collectivement en fonction du niveau d'autonomie de la personne accompagnée. Nous prévoyons une sensibilisation de 500 personnes lors de réunions d'équipes et de webinaires en ligne.
Cette sensibilisation est indispensable avant l'usage de la plateforme car elle permet de détecter et repérer les situations d'illectronisme.

Dans le cadre de la mise en œuvre des feuilles de route départementales avec France Numérique Ensemble, de nombreux acteurs ont déjà été conviés à une
réunion de travail par la Préfecture et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes.
L'ensemble des manifestations permettront de communiquer sur le souhait des institutions de recenser les acteurs et les orienteront sur la méthode choisie pour ce faire.

Recenser :

- Réaliser une campagne de mise à jour annuelle ou bisannuelle, selon une méthode définie en amont.
- Poursuivre le recensement de l'offre selon le schéma de donnée souhaité

Rendre accessible :

- Réaliser un guide départemental des acteurs de la médiation numérique. Cette action sera consécutive à la mise à jour des cartographies des acteurs de la médiation. Ce guide détaillera également le vocabulaire de la médiation ainsi que les rôles d'acteurs institutionnels tels que l'ABN, la Préfecture, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, l'Éducation nationale.

Périmètre géographique :

- Alpes-Maritimes

Publics ciblés :

- Les structures portant des actions d'inclusion numérique
- Les profesionnels qui orientent les usagers, utilisaeurs des cartographies

Moyens humains :

- Salariés et bénévoles de la Banque du Numérique
- Effectifs d'HETIS
- Hub du Sud
- Chargé de mission en Préfecture
- Chargée de mission inclusion numérique CD06

Moyens matériels :

- Plateforme en ligne de la Banque du numérique
- Cartographie nationale des lieux d'inclusion numérique

https://cartographie.societenumerique.gouv.fr/cartographie

Planning prévisionnel :

Début 2025

Début de la campagne de communication sur les outils

Année 2025

Recensement des structures à cartographier et mise en place d'ateliers pour la création du guide

Fin 2025

Bilan du recensement et déploiement du guide

Indicateurs d'évaluation / de réussite :

- Fréquence de mise à jour des données (date dernière actualisation)
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de structures recensées et leur évolution
- Jours d'ingénierie

Points de vigilance :

- Garantir la fiabilité des données
- Problèmes techniques (ex: DORA) à faire remonter aux développeurs
- Assurer la continuité des mises à jour et le recensement de personnes ressources
- Nécessaire coordination avec le Hub du Sud missionnée par l'ANCT pour la mise à jour des cartographies

Coordonner l'action des conseillers numériques à l'échelle départementale

Feuille de route maralpine de l'inclusion numérique

Axe n° 1

Coordonner les actions d'inclusion numérique dans les Alpes-Maritimes

Dans le cadre du Plan France relance, le dispositif des Conseillers numériques a pour objectif d'accompagner les usagers vers l'autonomie numérique et lutter contre la fracture numérique. Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, à travers sa politique SMART Deal et la Direction de la Transformation Numérique et de la Relation Usagers, anime la stratégie départementale d'inclusion numérique en lien avec de nombreux partenaires locaux. Il existe aujourd'hui 39 conseillers numériques sur le territoire maralpin (45 potentiellement à terme), nécessitant une indispensable coordination, afin d'assurer au mieux la structuration et l'animation du réseau.

Porteurs : Conseil départemental et Préfecture des Alpes-Maritimes

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

Référents :

- La coordinatrice départemental des conseillers numériques / C. DACQUAY missionnée pour ce suivi (CD06)
- DICE, Préfecture

Coordonnées :

- c.dacquay@departement06.fr
- 06.32.90.01.06
- pref-sgad@alpes-maritimes.gouv.fr

Partenaires :

- Les conseillers numériques
- Les structures porteuses de conseillers numériques

Objectifs :

Déployer l'action de médiation numérique sur tout le territoire, en assurant la complémentarité et un maillage territorial cohérent des conseillers numériques

- Créer et animer le réseau des conseillers numériques
- Faire remonter les besoins des conseillers numériques
- Encourager le partage de bonnes pratiques au sein du réseau
- Relayer les informations de la MedNum et de l'ANCT, auprès des conseillers numériques et de leurs employeurs

Actions à mener :

- Organiser des rencontres pluriannuelles portant sur des thématiques métier issues des remontées de besoins exprimées par les conseillers numériques et/ou par secteur géographique
- Organiser une rencontre annuelle des conseillers numériques maralpins et leurs employeurs
- Former des binômes et organiser des immersions croisées entre structures porteuses
- Communiquer sur le dispositif
- Participer aux conventions territoriales globales

Périmètre géographique :

- Alpes-Maritimes

Publics ciblés :

- Les conseillers numériques
- Les employeurs de conseillers numériques

Moyens humains :

- 1 ETP: Coordinatrice des conseillers numériques (porté par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes

Moyens matériels :

- Des lieux et salles réservés aux temps d'échanges
- Un espace commun de communication en ligne (OSMOSE jusqu'au déconventionnement de la plateforme)
- Budget nécessaire pour les temps d'échanges collectifs (accueil café, etc...)

Planning prévisionnel :

16 décembre 2024
Réunion thématique « accueil des publics » pour les conseillers et porteurs

Printemps 2025
Réunion annuelle des conseillers numériques

Année 2025
4 groupes de travail thématiques
(1 par trimestre)

Indicateurs d'évaluation / de réussite :

- Taux de participation des conseillers numériques aux actions mises en place (réunions, formations, ...)
- nombre d'actions et temps d'échanges organisés par an
- questionnaire de satisfaction diffusé fin 2025 auprès des conseillers numériques

Points de vigilance :

- Le risque de désengagement des porteurs de conseillers numériques
- attention particulière pour mobiliser les conseillers numériques « isolés »

Développer des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et accompagner la parentalité numérique

Feuille de route maralpine de l'inclusion numérique
Axe n° 2
Donner les moyens aux usagers impactés par la fracture numérique

Internet et les outils numériques sont incontournables, mais ils peuvent être vecteurs de contenus inadaptés et provoquer une surexposition aux écrans.
Leur utilisation abusive peut en effet avoir de graves conséquences sur les enfants, qui ont leur premier smartphone en moyenne à l'âge de 9 ans. Face aux défis de la parentalité numérique (outils numériques scolaires tels que ProNote, etc...), il apparaît donc indispensable d'accompagner les parents à leur usage.

Porteurs : Conseil départemental Alpes-Maritimes et Services de l'État (Education Nationale)

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Référents :

- Conseil départemental des Alpes-Maritimes
- Cécile ROUNG (DSDEN 06)

Coordonnées :

- c.dacquay@departement06.fr

Partenaires :

- Préfecture (Direction des interventions et de la coordination de l'État)
- La direction des établissements scolaires et les équipes éducatives
- Les conseillers numériques
- La Maison de l'Intelligence artificielle
- Les associations de parents d'élèves
- Les référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques (RRUPN)
- CAF (CTG)

Objectifs :

- Permettre aux parents d'élèves de suivre la scolarité de leurs enfants et les sensibiliser sur l'usage des écrans
- Sensibiliser les élèves et prévenir les conduites à risque
- Initier aux "nouveaux" usages

Actions à mener :

- Recenser les actions existantes auprès de l'éducation nationale / des conseillers numériques
- Mettre en place des réunions de sensibilisation aux outils de suivi de la scolarité pour les parents
- Sensibiliser les élèves par thème (IA, cyberharcèlement, réseaux sociaux, codage, hackathons, ...)

Périmètre géographique :

- Alpes-Maritimes

Publics ciblés :

- Élèves
- Parents d'élèves

Moyens humains :

- Conseillers numériques et coordinatrice
- Médiateur - animateur
- Personnels de l'Éducation nationale

Moyens matériels :

- Création et diffusion d'un questionnaire de recensement des actions
- Mobilisation du fonds interministériel de prévention de la délinquance
- Financeurs privés
- Mise à disposition de salles pour réaliser les formations

Planning prévisionnel :

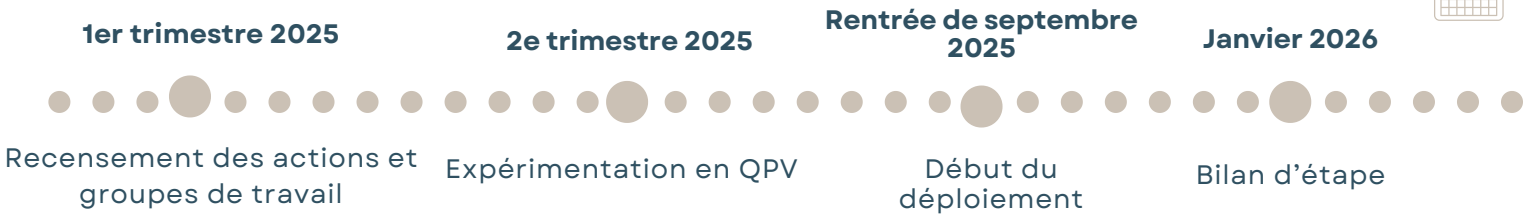

Indicateurs d'évaluation / de réussite:

- Nombre d'élèves sensibilisés par l'action
- Nombre de parents sensibilisés
- % de satisfaction

Point(s) de vigilance :

- Le budget
- Les autorisations d'accès aux établissements scolaires
- La diversité des actions et des publics

Favoriser une filière locale de reconditionnement informatique sociale, solidaire et écologique au bénéfice des personnes en situation de vulnérabilité numérique

Feuille de route maralpine de l'inclusion numérique
Axe n° 2
Donner les moyens aux usagers impactés par la fracture numérique

La mise en œuvre de la feuille de route France Numérique Ensemble facilite un engagement commun en faveur d'une réponse concertée et coordonnée pour une meilleure inclusion numérique pour tous. Le projet de Banque du Numérique répond aux politiques portées par les institutions porteuses de cette feuille de route (Conseil départemental et Préfecture des Alpes-Maritimes) en matière de SMART Deal et GREEN Deal en œuvrant à la fois pour l'inclusion numérique et la transition écologique

Les métiers du reconditionnement informatique sont un levier pour la transition écologique des territoires, l'économie circulaire et sa réindustrialisation. Pour un numérique plus responsable, il est envisagé de créer ou renforcer plus largement les filières locales de reconditionnement et l'ensemble de ses acteurs mais aussi de mutualiser les actions publiques et privées pour y parvenir. Le projet est celui du soutien au déploiement de la filière locale de reconditionnement informatique sociale, solidaire et écologique en lien également avec les actions qui pourraient être menées au niveau régional.

Porteur : Association Banque du numérique

- **Référent :** Hélène GUYON
- **Coordonnées :** contact@banquedunumerique.org / 06 52 60 47 82

Partenaires :

- **Coordination** : ABN - Aurélia Léonard
- **Transport** : AFPJR - Laure Jacob- ADAPEI - Alpes-Maritimes Vincent Pierron
- **Reconditionnement** : Actif Azur – Daniel Roulette – Antonin Giraud Pernette – Dams Informatique – Komeputek – Cote 365 – Mobile and You - GALICE
- **Démantèlement/recyclage** : ADAPEI - Alpes-Maritimes Vincent Pierron
- Autres services de l'État à l'échelle départementale et régionale (SGAR, DDETS, DREAL …)
- Autres acteurs de la filière (chambres consulaires…)

Objectifs :

- Favoriser la pérennisation d'une filière locale de reconditionnement informatique à vocation solidaire (économie circulaire et transition écologique)
- Soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire
- Permettre l'équipement de personnes en situation de vulnérabilité numérique.

Actions à mener :

- Collecter du matériel auprès d'entreprises et institutions mécènes
- Reconditionner le matériel (changement de pièces, effacement des données et réinstallation (système d'exploitation, libre office et raccourcis vers des sites institutionnels)
- Intégrer le matériel dans la plateforme de la Banque du Numérique
- Sensibiliser des professionnels de structure à l'usage de la plateforme et au repérage de personnes en illectronisme
- Remettre le matériel à des associations partenaires détectrices/accompagnatrices de personnes en exclusion numérique

- Réaliser des enquêtes auprès des acteurs locaux (entreprises de reconditionnement, consommateurs, etc.), experts et parties prenantes
- Identifier auprès des chambres et des réseaux de création d'entreprises
- Etude des coûts de reconditionnement
- Etude sur un panel d'entreprises sur les comportements vis-à-vis des dons
- Description de trois cas pratiques avec des donateurs locaux
- Analyser les données existantes sur le marché du reconditionnement (achat de fichier auprès de la CCI)
- Comparer les résultats avec des études similaires pour identifier des tendances et des écarts
- Organiser des réunions ou des ateliers pour discuter des résultats et des actions à entreprendre avec la filière

Périmètre géographique :

- Alpes-Maritimes

Publics ciblés :

- Personnes en situation d'illectronisme
- Travailleurs précaires en situation de handicap, demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minimas sociaux, seniors.

Moyens humains :

- 2 ETP de coordination
- Equivalent ETP en prestation chez les partenaires

Moyens matériels :

- Une plateforme de gestion de base de données et sa maintenance
- Local de stockage au MIN Fleurs
- Une camionnette (AFPJR et Esatitude)
- Un atelier de réparation (reconditionneur)
- Frais professionnels
- Achats de pièces détachées et petit matériel

Planning prévisionnel :

Janvier à avril 2025

Lancement de l'opération de collecte auprès des acteurs locaux

Avril à septembre 2025

Analyse des données récoltées

Septembre à décembre 2025 :

Restitution des résultats de l'action de reconditionnement

Indicateurs d'évaluation / de réussite:

- Nombre et profil des bénéficiaires d'accès au matériel
- Nombre de demandes
- Structures relais
- Nombre de donateurs
- Nombre de mises à disposition d'équipement auprès des structures
- Matériel : quantité de matériel récolté / recyclé/ reconditionné / distribué
- Nombre d'entreprises locales concernées par l'activité de reconditionnement et de logistique
- Enquête de la satisfaction des structures relais
- Partenarial : évolution du nombre et qualité des structures partenaires engagées dans l'association
- Typologie des projets numériques initiés au sein d'associations équipées

Point(s) de vigilance:

- L'équilibre de la structure repose sur un partenariat public et privé

Assurer le maillage territorial des conseillers numériques

Feuille de route maralpine de l'inclusion numérique
Axe n° 3
Sensibiliser aux enjeux publics et socio-économiques liés à la fracture numérique

Le dispositif Conseiller numérique a été lancé en 2021 dans le cadre du volet inclusion numérique du plan France Relance. Aujourd'hui, 4000 conseillers numériques sont déployés partout en France pour accompagner les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique, sur leurs ordinateurs, tablettes, smartphones et aux démarches en ligne (accès aux droits et administration)..
Dans les Alpes-Maritimes, à octobre 2024, 45 conseillers numériques ont été déployés sur une cible fixée à 48 par l'ANCT. Depuis 2021, les conseillers numériques ont réalisé plus de 52 000 accompagnements.

Porteur: Préfecture des Alpes-Maritimes

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

- **Référents:**
  DICE, Préfecture
- **Coordonnées:**
  pref-sgad@alpes-maritimes.gouv.fr

Partenaires :

- ANCT
- Coordinatrice des conseillers numériques
- Groupe projet France Numérique ensemble 06
- Porteurs de postes de conseillers numériques

Objectifs :

- Favoriser la pérennisation d'une filière locale de reconditionnement informatique à vocation solidaire (économie circulaire et transition écologique)
- Soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire
- Permettre l'équipement de personnes en situation de vulnérabilité numérique.

Actions à mener :

- Organiser des permanences de conseillers numériques dans chaque France Services maralpine
- Répartir de façon équilibré les conseillers numériques sur le 06

Planning prévisionnel :



Poursuite du déploiement des conseillers

Atteinte du déploiement des 48 conseillers

Indicateurs d'évaluation / de réussite:

- Taux d'atteinte de l'objectif des 48 conums déployés
- Atteinte des cibles par territoire (EPCI) attestant de l'équilibre géorgrphique

Points de vigilance:

- Dégressivité du cofinancement pour le déploiement des postes / Nécessité de trouver des cofinanceurs
- Trouver des accords entre France services et conseillers numériques de structures différentes, selon leurs disponibilités respectives

Sensibiliser les collectivités territoriales à l'inclusion numérique

Feuille de route maralpine de l'inclusion numérique
Axe n° 3
Sensibiliser aux enjeux publics et socio-économiques liés à la fracture numérique

L'illectronisme est un fait social total. Nous constatons donc une part importante de citoyens affectés par cette situation

Il est donc nécessaire de faire prendre conscience et de sensibiliser l'ensemble des élus et cadres des EPCI à un outillage permettant à la fois de répondre sur le volet des usages et du rapport à l'équipement des personnes ainsi que sur les risques inhérents à laisser certains usagers rester dans une fracture numérique dans le non-recours à leurs droits.

Porteurs: Préfecture, Conseil départemental , Banque du Numérique

- **Référents:**
  DICE, Préfecture
  H. GUYON (Banque du numérique)
  Direction de la Transformation numérique et de la relation usagers, Conseil départemental 06
- **Coordonnées:**
  pref-sgad@alpes-maritimes.gouv.fr
  contact@banquedunumerique.org
  cdacquay@departement06.fr

Partenaires :

- EPCI maralpins
- Acteurs de l'inclusion numérique
- LARIIS
- HETIS
- Sictiam

Objectifs :

- Obtenir un appui des collectivités territoriales sur les politiques d'inclusion numérique

Actions à mener :

- Effectuer un diagnostic pour les EPCI CASA, CAPL, CARF, CCPP pour livrer un diagnostic de vulnérabilité par territoire, réalisé par le LARIIS
- Mobiliser les agents des EPCI (sessions de sensibilisation)
- Restituer auprès des décideurs locaux (cadres et élus des EPCI) pour les accompagner vers des politiques à mener, des financements à porter
- Former à Aidants numériques et/ou à Aidants connect les agents qui accueillent du public
- Développer les actions d'accompagnement à destination des agents
- Mise en place de plans d'évaluations de la maturité numérique des agents ?
- Accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de leurs actions d'inclusion numérique
- Réaliser des « demi-journées inclusion numérique » dans chaque intercommunalité
- Les outiller avec un diagnostic par communes/iris en lien avec le LARIIS
- Leur permettre de définir leur priorités territoriales pour les actions d'inclusion numérique et l'équipement
- Sensibiliser les agents des collectivités qui accueillent du public
- Sensibiliser les élus des EPCI à l'inclusion numérique

Périmètre géographique

- Alpes-Maritimes

Publics ciblés :

- Élus et décideurs locaux, collectivités
- Agents des collectivités
- Les 7 EPCI du département :

Métropole Nice Côte d'Azur (538555 habitants dans 49 communes)
Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis (176644 habitants dans 24 communes)
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (158812 habitants dans 5 communes)
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (101101 habitants dans 23 communes)
Communauté d'agglomération de la Riviera Française (72048 habitants dans 15 communes)
Communauté de communes du Pays des Paillons (26419 habitants dans 13 communes)
Communauté de communes Alpes d'Azur (9733 habitants dans 34 communes)

Moyens humains :

- Membres opérationnels du groupe projet pour la préparation des journées de sensibilisation
- Potentiellement tout conseiller numérique /médiateur numérique volontaire, selon capacités et disponibilités pour les formations des agents des EPCI .
- 2 personnes chargées de l'organisation des demi-journées de sensibilisation de chaque territoire

Moyens matériels :

- Salles à prévoir pour les demi-journées
- Support de présentation normé, charte graphique dédiée à la FNE

Planning prévisionnel :

1er semestre2025
Phase de prospection des besoins auprès des collectivités

2e semestre 2025
Organisation des demi-journées avec les agents puis restitution du travail aux décideurs.

2025
Livraison des diagnostics du LARIIS.

Indicateurs d'évaluation / de réussite:

- Nombre d'agents sensibilisés au numérique par territoire
- Nombre de politiques d'inclusion numérique recensés dans les collectivités territoriales / dans les EPCI
- Taux de participation des EPCI aux points d'étape de la démarche locale FNE
- Nombre de restitutions effectuées

Points de vigilance:

- Inclure chaque EPCI dans la démarche
- Nécessité de pérenniser les dispositifs dans le temps (et les financements associés)

Sensibiliser les entreprises à l'inclusion numérique

Feuille de route maralpine de l'inclusion numérique
Axe n° 3
Sensibiliser aux enjeux publics et socio-économiques liés à la fracture numérique

L'illectronisme est un fait social total. Il est donc nécessaire de faire prendre conscience et de sensibiliser l'ensemble de l'écosystème sur les risques inhérents à laisser certaines personnes rester dans une fracture numérique et inciter également les entreprises à s'engager dans le portage d'actions aux bénéfice des usagers les plus éloignés du numérique (RSE, mécénat…). Au delà de l'accès au droit, la maîtrise du numérique par les usagers est en effet un enjeu fort qui peut être conjoint et partagé pour les entreprises dans l'accès aux services qu'ils proposent (vente en ligne, informations sur les produits et services, SAV…).

Porteurs : Préfecture, Conseil départemental , Banque du Numérique

- **Référents :**
  DICE, Préfecture
  H. GUYON (Banque du numérique)
  Direction de la Transformation numérique et de la relation usagers, Conseil départemental 06

- **Coordonnées :**
  pref-sgad@alpes-maritimes.gouv.fr
  contact@banquedunumerique.org
  cdacquay@departement06.fr

Partenaires :

- CCI
- Chambres des métiers
- EPCI
- Directions du dév. économique dans les collectivités
- Entreprises (dont celles du numérique, de la téléphonie, de la TECH et de l'énergie)
- Autres services de l'État (DDETS notamment)

Objectifs :

- Obtenir un appui des entreprises sur les politiques d'inclusion numérique

Actions à mener :

Identifier les réseaux

- Recenser les interlocuteurs en charge du numérique
- Les rencontrer et les sensibiliser à l'inclusion numérique
- Les inciter à s'engager dans FNE dans des actions au bénéfice des usagers les plus fragiles face au numérique
- Leur proposer des événements et les impliquer
- Leur proposer d'organiser avec les réseaux une présentation de l'offre existante

Sensibiliser

- Préparer des supports de présentation des outils et les documents de sensibilisation aux actions de médiation numériques
- Réaliser des sessions de sensibilisations et co-construire des actions pour aboutir à des engagements des entreprises (RSE etc)
- Communiquer sur la dimension RSE de l'inclusion numérique auprès des PME

Animer et suivre

- Suivi avec organisation de temps de rencontres pour inciter les entreprises à s'engager
- Proposition d'intégration du comité des financeurs aux structures déjà engagées (ORANGE, La Poste, AFNIC…)
- Mettre en place un comité des financeurs de l'inclusion numérique

Périmètre géographique :

- Alpes-Maritimes
- Bassins d'activités économiques

Publics ciblés :

- Entreprises de toutes tailles

Moyens humains :

- ETPT mobilisables des membres du groupe projet
- Conseiller de la CCI sur le numérique

Moyens matériels :

- Lieu d'organisation du comité des financeurs

Planning prévisionnel :

1er semestre 2025

Rencontre avec les entreprises

2nd semestre 2025

Organisation du comité des financeurs de l'inclusion numérique sur le 06

Indicateurs d'évaluation / de réussite :

- Nombre d'ateliers avec les entreprises
- nombre d'actions financées au bénéfice des usagers en situation de fracture numérique
- Nombre de structures présentes aux événements
- Nombre de structures sensibilisées / engagées dans le comité des financeurs

Points de vigilance :

- Besoin de partenariats avec les chambres consulaires
- Concertation avec la CCI pour recenser les actions existantes et les entreprises moteurs sur le sujet sur le plan RSE

Mettre en place des actions de sensibilisation à la sobriété numérique

Feuille de route maralpine de l'inclusion numérique
Axe n° 3
Sensibiliser aux enjeux publics et socio-économiques liés à la fracture numérique

La sobriété numérique vise, par une utilisation maîtrisée et efficiente des ressources et moyens numériques, à répondre aux enjeux opérationnels de réduction de l'impact environnemental du numérique.
Il apparaît donc indispensable de sensibiliser l'écosystème local et d'identifier les leviers d'actions permettant d'agir sur la sobriété numérique à l'échelle départementale. Les conseillers numériques devront relayer la sobriété numérique auprès des usagers qu'ils accompagnent.

Porteurs : Conseil départemental , Hub du Sud

- **Référents :**
  S. RIETSCH (Hub du Sud)
  A. PERRETTA (Hub du Sud)
  C. DACQUAY (CD06)
- **Coordonnées :**
  srietsch@hubdusud.fr
  aperretta@hubdusud.fr
  cdacquay@departement06.fr

Partenaires :

- Banque du numérique
- Préfecture des Alpes-Maritimes
- CIUS
- ADEME

Objectifs :

- Guides et infographies des bonnes pratiques en concordance et complémentarité avec les outils des campagnes nationales

Actions à mener :

- Organiser un NEC 06
- Identifier les leviers de progression et axes vertueux en matière de sobriété numérique
- Organiser la collecte de matériels
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès du grand public en complément et relai des campagnes nationales ADEME sur la sobriété numérique (programme Société Numérique du ministère de l'Ecologie engagé en 2021 pour quatre ans)

Périmètre géographique :

- Alpes-Maritimes

Publics :

- Collectivités
- Entreprises
- Grand public et usagers en situation de fracture numérique

Périmètre géographique :

- Alpes-Maritimes

Publics :

- Collectivités
- Entreprises
- Grand public et usagers en situation de fracture numérique

Moyens humains :

- Médiateurs numériques et intervenants spécialisés

Moyens matériels :

- Locaux
- Ressources théoriques

Planning prévisionnel :

1er semestre 2025

NEC06

Indicateurs d'évaluation / de réussite :

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de personnes mobilisées

Pas de point de vigilance relevé

Signatures des co-porteurs

PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Le Préfet des Alpes-Maritimes

Laurent HOTTIAUX

Le Président du Département
des Alpes-Maritimes

Charles Ange GINÉSY

FRANCE
NUMÉRIQUE
ENSEMBLE

Annexes

Annexe 1 : Comptes rendus des ateliers

Conseillers numériques, médiateurs numériques, quelles évolutions pour pérenniser la fonction ?

L'atelier s'est tenu le **12 avril** dernier, au **Smart Corner** du Département des Alpes-Maritimes (espace dédié à la découverte de nouvelles technologies et à l'accompagnement des nouveaux usages et pratiques numériques), en présence notamment de représentants de la Préfecture de région PACA - SGAR, mais également d'EPCI (CAPG, MNCA, CASA), du CCAS La Trinité, de la CARSAT, de l'association des Maires 06, Logis des jeunes de Provence, et d'AGIR06.

Il a été établi qu'il était essentiel de bien connaître le territoire et ses besoins et de déterminer qui possède la « compétence numérique ».
Ce qu'il faut savoir : les CoNums proposent actuellement des ateliers collectifs et des rendez-vous individuels.

Des dispositifs et actions existants doivent être renforcés :

- Une **meilleure clarification des fonctions** est primordiale. En effet, la séparation est parfois floue, entre l'agent France services (dédié aux démarches administratives) et le CoNum, qui se consacre à l'autonomie numérique des usagers.
- **Développer la mise en réseau** apparaît également nécessaire pour éviter l'isolement au sein des structures et favoriser le partage de pratiques. Le Conseil départemental étant récemment désigné coordinateur des CoNums, le réseau est amené à se développer.
- Le **développement de l'aller-vers et de l'itinérance** peut constituer un moyen potentiel de développer l'activité des CoNums, pour pérenniser leurs fonctions dans la durée. Toutefois, se pose le problème de la sécurisation de l'intervention (pour l'usager et le CoNum).

Annexe 1 : Comptes rendus des ateliers

Conseillers numériques, médiateurs numériques, quelles évolutions pour pérenniser la fonction ?

- La **formation des CoNums** devrait être plus adaptée, proche des réalités professionnelles ! Notamment concernant la pédagogie et l'aspect psychologique, pour répondre à l'accompagnement de certains publics. Actuellement, la formation met l'accès sur certains aspects (Arduino, circuits...), qui ne correspond pas toujours à la réalité professionnelle des CoNums.
- Un **meilleur accès à RDV Aide Numérique** serait souhaitable. Cet outil, dédié à la prise de rendez-vous auprès d'un professionnel susceptible d'apporter une aide numérique, et dont l'accès s'avère parfois problématique, est surtout utilisé par les CoNums et les médiateurs numériques, mais peu par les usagers.
- Le **programme régional SudLab :** outre le label du même nom dédié aux lieux d'innovation et de médiation numérique en région Sud (qui a pour but de favoriser la visibilité de ces lieux et de constituer un socle de services disponible sur l'ensemble du territoire), l'appel à projets a permis de soutenir des offres de services numériques innovantes et impactantes en lien avec les priorités de l'exécutif régional dans le domaine de la transition numérique des entreprises, de l'emploi, de la conception de produits et de services innovants.
- Une **meilleure orientation des usagers** est indispensable, notamment ceux en situation d'illectronisme ou en incapacité d'accomplir seul une démarche en ligne, car les dispositifs ne sont pas toujours connus des bénéficiaires.

« Les financements sont à pérenniser ! »
« Quel contrat pour les conseillers numériques ? »

Ainsi, la réflexion collective a permis de faire émerger **plusieurs propositions d'actions** qui pourront être menées sur l'ensemble du territoire, en coordination et complémentarité entre les acteurs pilotes et partenaires :

- Développer une **compétence "formateur"** : donner aux CoNums et médiateurs, la capacité de délivrer des certificats ou formations diplômantes.
- **Certification Qualiopi** : elle vise à attester de la qualité du processus mis en œuvre concourant au développement des compétences et permet une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers. ?

- Trouver une alternative aux **pass numériques** : la fin de l'opération ayant été causée par la liquidation judiciaire d'APTIC, prestataire délivrant (monopole), les pass numériques.
- Créer un système de **parrainage** entre CoNums, pour aider les conseillers débutants, et/ou soucieux de découvrir un domaine professionnel afin d'éviter l'isolement et favoriser l'émulation.
- Ouvrir la profession sur les **nouveaux usages** (3D, IA…).
- **Développer le distanciel** (TeamViewer), afin de faciliter l'accompagnement dans les secteurs éloignés et permettre aux CoNums d'accompagner davantage de personnes. Mais quid de la sécurisation du processus pour les CoNums et usagers ?

Annexe 1 : Comptes rendus des ateliers

Conseillers numériques, médiateurs numériques, quelles évolutions pour pérenniser la fonction ?

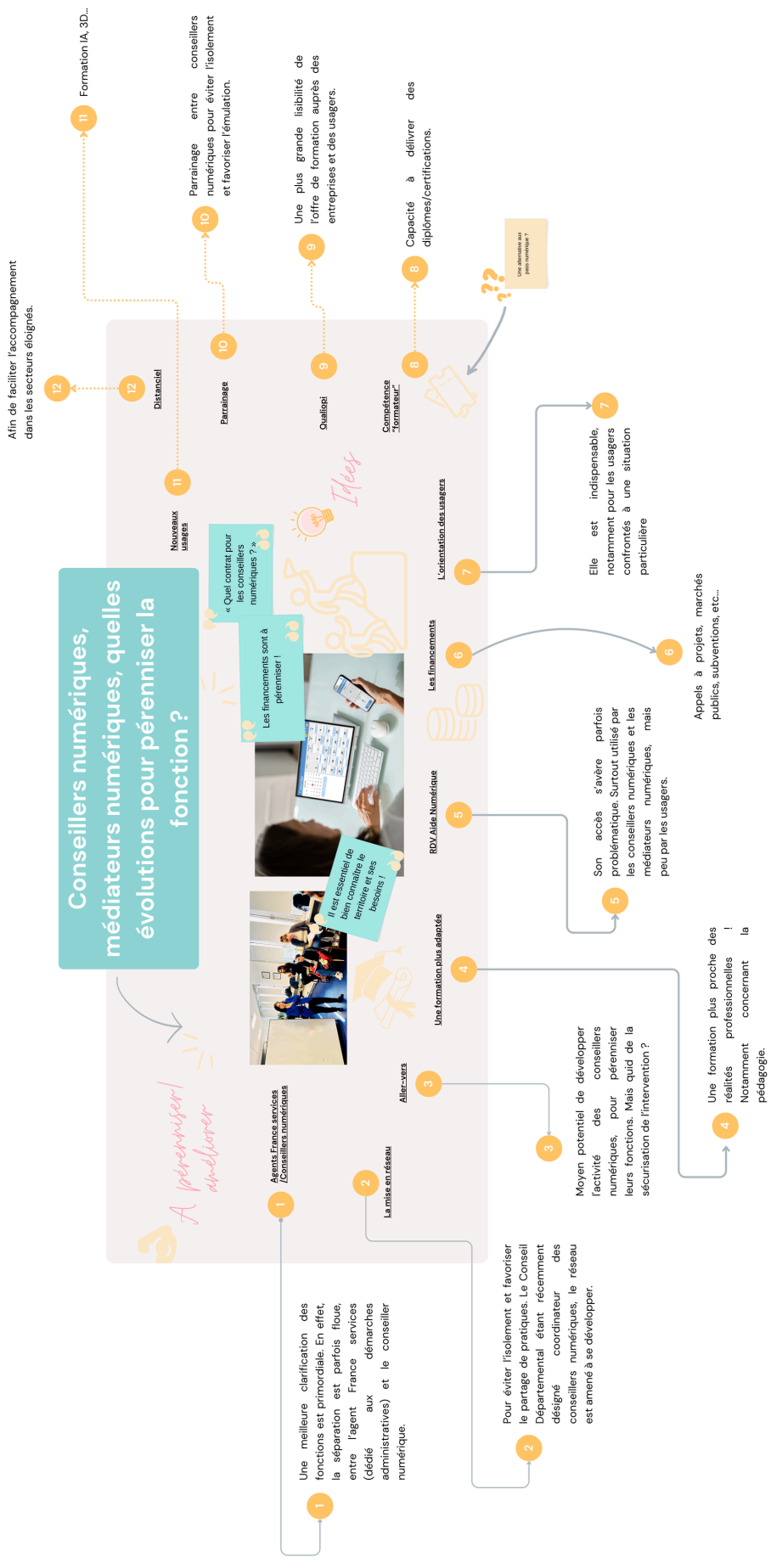

Déployer des solutions de diagnostic et d'accompagnement harmonisées et accessibles à tous les acteurs de la médiation numérique

L'atelier s'est tenu le **23 février** dernier, dans les locaux du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, en présence notamment de représentants de la Préfecture, d'EPCI (MNCA, CARF, CAPG) et des associations CIUS et La Bulle.

Problématique : Qu'est-ce que l'accessibilité dans des contextes qui peuvent être variés ?

Sur cette thématique, le groupe a d'abord identifié les acteurs clés du secteur de la médiation numérique impliqués ou réalisant eux-mêmes des diagnostics :

- La **CAF des Alpes-Maritimes** réalise des diagnostics via les conventions territoriales globales.
- Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, via le **SMART Deal** : la stratégie SMART Deal – transition numérique, initiée par le Conseil départemental en 2018, constitue un axe central, visant à soutenir et accompagner la transformation numérique sur le territoire des Alpes-Maritimes. Le Schéma directeur d'aménagement numérique (SDDAN) fait également du déploiement de l'Internet Très Haut Débit, une priorité.
- **L'INSEE** : l'Institut national de la statistique et des études économiques collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société française.
- **COMPAS /CCAS** : Cellule d'Accompagnement Globale au numérique. En partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et COMPAS, l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale, publie son enquête basée sur l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) en inclusion numérique. Chaque CCAS réalise un diagnostic propre à son territoire.

« Il est important d'instaurer une culture commune et d'éviter les biais dans le traitement des données ».

« Il est primordial d'utiliser des données mises à jour, vérifiées et diffusées ».

A renforcer/pérenniser :

- La **Banque du Numérique** : inspirée de la banque alimentaire, l'association Banque du Numérique a pour objectif de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme. La Banque du Numérique a fait appel au LARIIS pour réaliser un diagnostic initial sur la fracture numérique et l'illectronisme dans les Alpes-Maritimes.
- **ARS - CRESS** : attention ! Une vigilance particulière doit être apportée aux données de santé en raison de la sensibilité de ses données et du respect de la réglementation RGPD.
- **Les Fondations** : de nombreuses fondations réalisent des diagnostics dans divers domaines.
- Les **structures sociales de proximité**. Mais elles sont confrontées à des réalités et des modes de fonctionnements très différents (foyers d'accueils, accueils de nuits, centres sociaux...).

Les participants se sont également interrogés sur la faisabilité de la centralisation des données, issues des diagnostics des différents acteurs

Annexe 1 : Comptes rendus des ateliers

Déployer des solutions de diagnostic et d'accompagnement harmonisées et accessibles à tous les acteurs de la médiation numérique

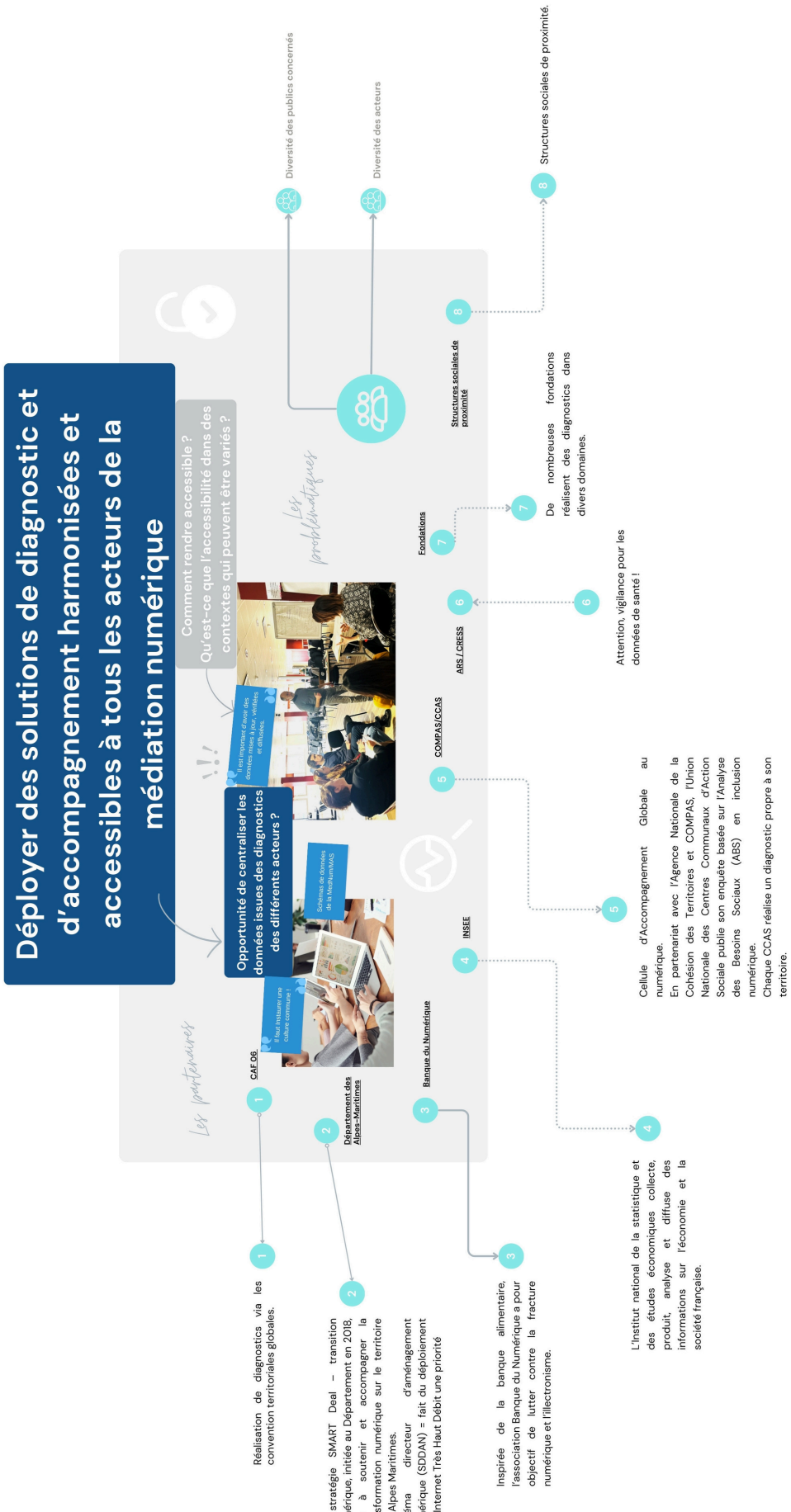

Faciliter l'accès aux équipements informatiques et à une meilleure connexion

L'atelier s'est tenu le 12 avril dernier, au Smart Corner du Conseil départemental des Alpes-Maritimes (espace dédié à la découverte de nouvelles technologies et à l'accompagnement des nouveaux usages et pratiques numériques), en présence notamment de représentants d'EPCI (CACPL, CAPG, MNCA), de la Médiathèque de Vence, d'Orange Solidarité 06, Foyer rural Cépage, du CIUS, d'AGIS06, France Service itinérante, A votre service Riviera et France Travail.

« Il est important de faire connaître les dispositifs déjà existants et de favoriser l'action collective »

Plusieurs éléments ont permis d'éclairer la réflexion collective :

Selon le **Baromètre du numérique 2022,** 11 % des + de 18 ans ne possèdent aucun équipement et 9 % n'ont pas accès à internet.

Sur la zone AMII (zones moyennement denses ou les opérateurs déploient un réseau fibre optique), 45 communes relèvent des engagements d'Orange, qui avait rendu raccordable 248 800 prises, l'objectif ayant été dépassé en volume depuis juin 2022, le déploiement s'appréciait alors à 87 %.

14 communes relèvent des engagements AMII de XP Fibre (ex- SFR) ; en janvier 2024, soit un taux de déploiement de 97,5 %. En zones très denses, la couverture est cependant de 91 %.

Les participants ont débattu sur la détermination du public qui devrait être prioritairement ciblé. Car certaines personnes sont réfractaires à l'idée de s'équiper ou se connecter, notamment en raison d'une méconnaissance des techniques ou technologies utilisées.

« La réticence du public n'est pas uniquement une question de ressources financières ».

« Le suivi dans le temps des actions engagées est très important ».

Annexe 1 : Comptes rendus des ateliers

Faciliter l'accès aux équipements informatiques et à une meilleure connexion

Un débat s'est engagé sur les objectifs qui devraient être priorisés :

- Pour certains participants, la **facilitation les démarches administratives** est primordiale, car l'absence ou la mauvaise qualité de connexion est un obstacle indéniable, de même que le défaut de matériel (PC portable, ordinateurs, smartphones…).
- Le **développement de la socialisation et la sensibilisation aux usages** sont indispensables, car si l'accès à internet comporte des risques (piratage, arnaques) il permet également de créer un réseau et sortir de l'isolement.
- Permettre **l'accès au réseau et à l'équipement** est indispensable dans un contexte professionnel (mais aussi personnel), qui nécessite la plupart du temps un usage même minimum de l'outil informatique.
- Car permettre **l'accès à une meilleur connexion** et à un équipement améliore l'autonomie des usagers !
- Cela faciliterait également **l'accès aux téléconsultations**, et pallier les manques de certains spécialistes dans certaines communes.

« Le pré-accueil est important pour une meilleure organisation et désengorger les services administratifs »

« Les territoires sont confrontés à des réalités différentes !

De nombreuses ressources existantes ont été identifiées par les participants :

- **Cartographie de l'ANCT** et de la **Banque du Numérique**. Ces plateformes souffrent toutefois d'un manque de notoriété chez les usagers (et même souvent chez les professionnels de l'accompagnement numérique). La mise à jour des données est également parfois problématique.

- **L'équipement des collégiens :** Depuis 2007, Actif Côte d'Azur et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes proposent, en effet, moyennant une participation modique, des ordinateurs recyclés à des familles modestes de collégiens préalablement identifiées par leurs établissements.

- Le **réseau France services**, parfois méconnu du grand public. Pour rappel, il existe une France services dans un rayon de 30 minutes en voiture de son domicile.
- Certaines structures France services se déplacent aussi à domicile !
- **Campus Connecté** à Puget est un lieu d'étude qui met à disposition des salles de cours connectées et équipées où il est possible, à partir de son ordinateur personnel ou mis à disposition sur place, de suivre une formation à distance. Un espace de co-working est également accessible.
- Le **dispositif Aidants Connect** permet à l'aidant de sécuriser juridiquement l'accompagnement et assure à la personne aidée, la manipulation sécurisée de ses identifiants de connexion.
- La **Banque du Numérique** : inspirée de la banque alimentaire, l'association Banque du Numérique a pour objectif de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme par la constitution d'un dispositif (réseau et outils) coordonné d'identification des besoins et des ressources et par la fourniture, de matériel (reconditionné), d'un accès à la connexion et de solutions d'accompagnement et de formation.

Plusieurs problématiques ont été identifiées à la lumière des échanges :

- La question de l'obsolescence des équipements est en effet problématique, car les réparations éventuelles ne sont pas parfois financièrement avantageuses, il est plus facile de racheter (des différents types de matériels, smartphones, PC, imprimantes, logiciels).

- Un débat a également été engagé, pour débattre du si les équipements individuels devaient être priorisés au détriment de l'équipement collectif.

- La question importante de l'impact environnemental et du "sur-équipement" est incontournable, car 2,5 % de l'empreinte carbone de la France est liée au numérique (source ADEME).

- L'extinction du réseau cuivre suscite des interrogations : tout le territoire va-t-il basculer sur la fibre ? Ce qui pose la question des moyens des acteurs dans ce domaine, notamment des associations.

« La qualité du réseau (fibre ADSL, fibre, 4G) est importante ! L'exercice d'une activité professionnelle en zone blanche peut être remis en cause ».

Ainsi, des actions suivantes pourront être menées sur l'ensemble du territoire, en coordination et complémentarité entre les acteurs pilotes et partenaires :

- Le **couplage de connexion** (notamment pour les petites communes de l'arrière-pays).
- **L'accompagnement des usagers** par les conseillers numériques, dans le cadre de l'extinction du réseau cuivre prévue en 2030.
- Le **développement du rôle des secrétaires de mairie** pour une orientation vers le bon interlocuteur.
- Le développement de l'aller vers, afin de pallier l'absence d'équipements/de connexion de certains ménages.

Annexe 1 : Comptes rendus des ateliers

Faciliter l'accès aux équipements informatiques et à une meilleure connexion

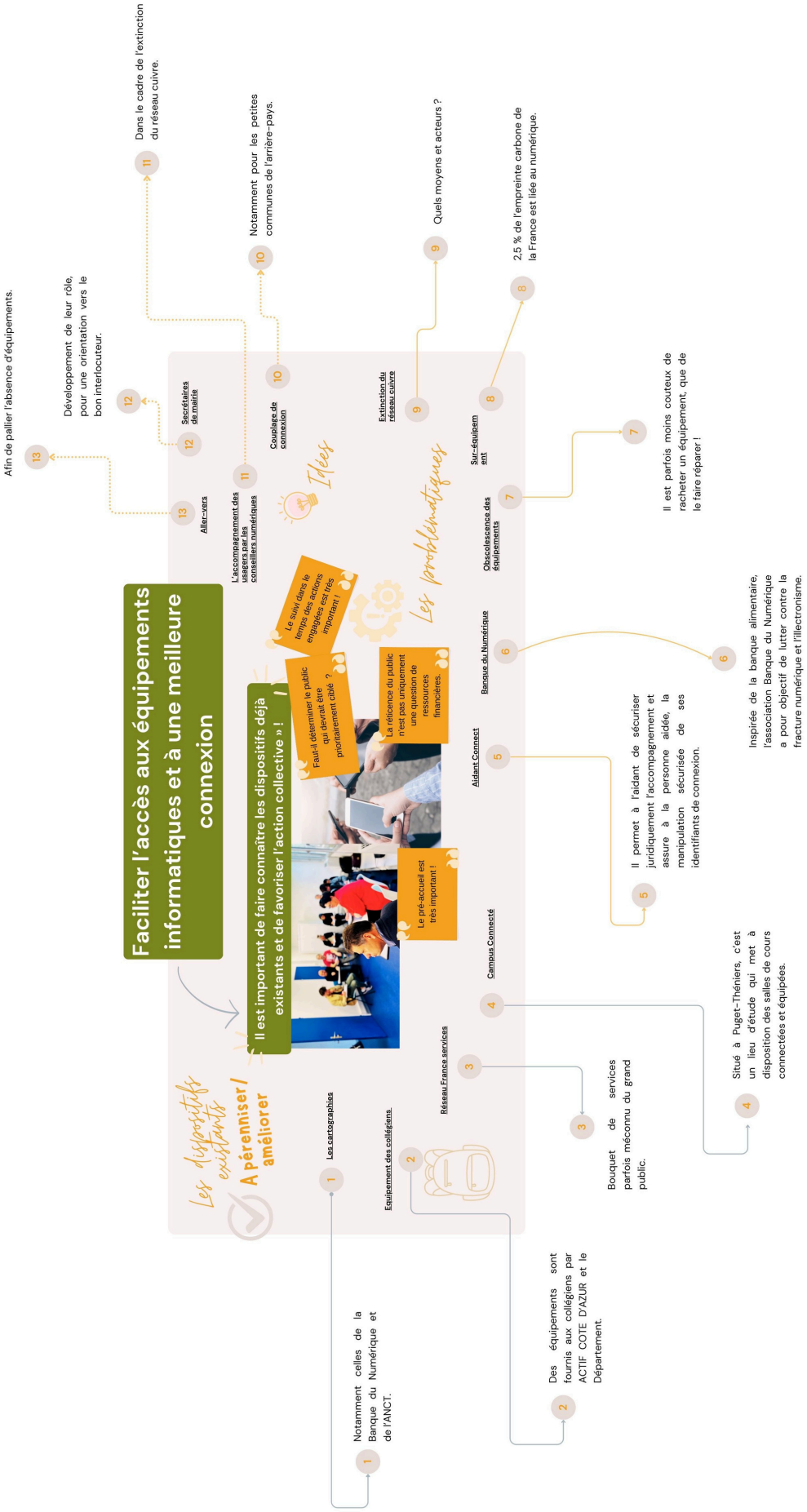

Favoriser l'autonomie numérique des usagers

L'atelier s'est tenu le **12 avril dernier**, au Smart Corner du Conseil départemental des Alpes-Maritimes (espace dédié à la découverte de nouvelles technologies et à l'accompagnement des nouveaux usages et pratiques numériques), en présence notamment de représentants de la Préfecture, de MNCA, SLV Valbonne, Le Hublot, CIUS, de conseillers numériques du Conseil départemental , du SICTIAM et de la médiathèque Albert Camus d'Antibes.

La définition préalable du niveau de l'usager (via le test Pix notamment), avec un référentiel adapté et des paliers d'accompagnement, apparaît comme un prérequis indispensable.

Une réflexion s'est engagée au sein des participants, pour déterminer quel devrait être le **public prioritairement ciblé** :

- Les **habitants des sites éloignés et QPV** devraient être prioritairement ciblés (quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants). Pour toucher ce public, il s'avère nécessaire d'aller au-devant d'eux.
- Le **public jeune et les étudiants** ne devraient également pas être négligés, car si ils sont habitués à l'usage du smartphone et amateurs de réseaux sociaux, l'utilisation d'un ordinateur peut parfois poser problème, tout comme la réalisation de certaines démarches en ligne.
- Les **séniors**, qui ne voient pas forcément l'utilité, ou qui n'ont pas la volonté de se former, constituent la majorité des usagers actuellement reçu par les conseillers numériques.
- Les **étrangers et primo arrivants** sont parfois difficiles à atteindre. Outre la barrière de la langue, la compréhension de l'environnement administratif français peut s'avérer problématique.

- Les **personnes en situation de handicap**/empêchées, car elles sont confrontées à des outils qui n'ont pas été conçus pour répondre à leurs besoins.
- Les **élus** devraient également être ciblés, afin de découvrir des outils susceptibles de faciliter la vie des usagers et le fonctionnement des services.
- Les **agents administratifs** pourraient également faciliter certaines démarches et gagner en efficacité.

Le statut social et économique est parfois un obstacle, les usagers ayant honte ou peur de demander de l'aide.

« Il est important d'adapter la capacité de l'offre aux besoins »
« Importance de l'aller-vers et de l'intervention à domicile »

Des dispositifs existants doivent être renforcés, comme par exemples :

- **Les Bons Clics**, est une plateforme gratuite conçue pour guider et former les médiateurs numériques, mais également accessible au grand public, elle propose des contenus pédagogiques thématiques et ludiques pour amener en douceur vers l'autonomie numérique.
- Création d'un « **parcours numérique** (jeunes) » ?
- La **formation des proches aidants numériques** (ambassadeurs), devrait être facilitée.
- Le **statut « Aidant Connect ».** Accessible aux aidants professionnels qui accompagnent des usagers dans la réalisation de démarches administratives en ligne et qui sont salariés d'une structure publique ou privée (les aidants familiaux, bénévoles, services civiques et les élus ne sont pas éligibles), il permet à l'aidant de sécuriser juridiquement l'accompagnement et assure à la personne aidée la manipulation sécurisée de ses identifiants de connexion.

Les actions suivantes pourront être menées sur l'ensemble du territoire, en coordination et complémentarité entre les acteurs pilotes et partenaires :

- Développement de la **formation** continue.

- Création d'une **base documentaire** unique, afin d'en faciliter l'accès et permettre une mise à jour efficiente.
- En termes de conception : amélioration de l'UX design, notamment des sites administratifs.
- Des « **Lab Partagés** » pourraient être créés, afin d'éviter l'isolement et permettre l'entraide entre les différents publics.
- Une **formation numérique** (obligatoire ?) pour les demandeurs d'emploi pourraient être instaurée.
- Création d'une **communauté d'échanges** : « thé /cafés numériques », pour dédramatiser la démarche et faciliter l'accès aux aides numériques.
- Création d'un **passeport ou permis numérique**.
- Bus connecté ?
- Les **ateliers** devraient être davantage **ludiques**. Il serait souhaitable d'avoir systématiquement un support (simple à lire en comprendre) en fin de session, afin de permettre au public de garder une trace de son apprentissage, un certain temps pouvant s'écouler entre les usages.
- De même, les **ateliers à vocation administrative** devraient être développés.
- **Priorisation du matériel recyclé** (ressource = la Banque du Numérique), moins coûteux, pour favoriser un meilleur équipement des usagers.
- **Développement des MOOCS** : des cours à distance, gratuits, accessibles à tous, sont dispensés par certains organismes et établissements supérieurs.

Annexe 1 : Comptes rendus des ateliers

Favoriser l'autonomie numérique des usagers

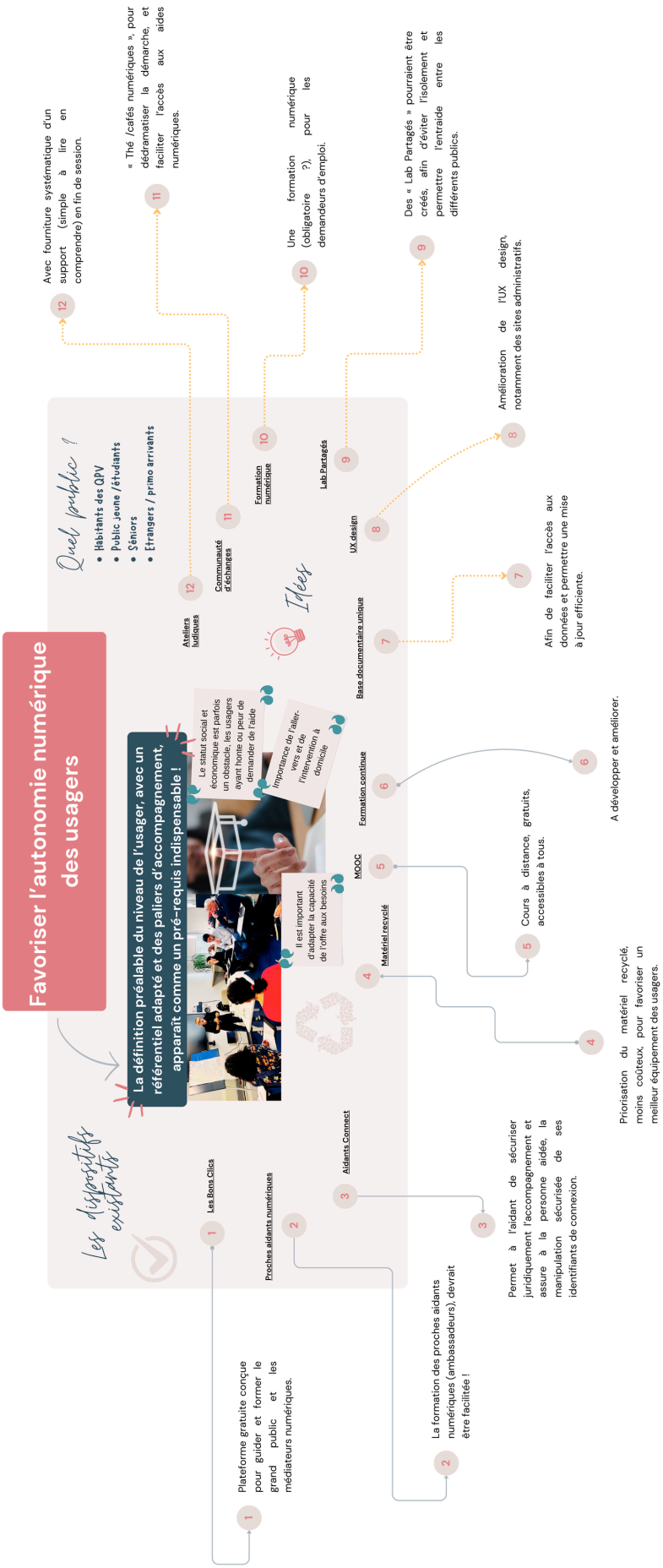

Comment lever les freins psychosociaux à l'usage du numérique ?

L'atelier s'est tenu le **23 février** dernier, dans les locaux du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, en présence notamment de représentants de la Préfecture du Conseil départemental , d'EPCI (MNCA, CAPL, CAPLG), de la commune de Villefranche-sur-Mer, de l'Éducation Nationale, d'Orange Solidarité 06 et du SICTIAM.

« Il est nécessaire d'expliquer, le but, la finalité de l'usage pour lever les blocages ! »

Dans l'Education Nationale, il a été identifié des dispositifs et ressources clés, permettant d'accompagner les acteurs à lever les freins psychosociaux à l'usage du numérique :

- **ERUN** : au sein de l'Education Nationale, il existe un « Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) » qui est un enseignant du premier degré possédant une expertise du numérique pour l'éducation. Il a pour objectif d'accompagner les enseignants, les équipes des circonscriptions. Il contribue également à la formation des enseignants, aide et conseille dans la mise en œuvre de la politique éducative.

- **RUPN :** est un « Référent pour les ressources et Usages Pédagogiques Numériques » nommé dans chaque établissement du second degré (collège ou lycée).

- Les « **Café numériques** », sont organisés pour inculquer aux professionnels de l'éducation, la culture numérique.

- Les **BIN'S** (Brigades d'Intervention Numérique) sont constituées des ERUN. Ils investissent les classes avec du matériel numérique afin de travailler des compétences disciplinaires au travers de projets.

- Les guichets usagers : Les accueils Mairies, des CCAS, etc...Ils occupent un rôle central dans l'orientation des usagers, avec un renseignement de 1er niveau. Les secrétaires de mairie peuvent notamment accéder au calendrier "RDV Aide Numérique", et donner rdv auprès d'un conseiller numérique.
-

« La peur existe car le numérique est perçu comme un frein et pas un moyen. Pour lever les blocages, Il faut susciter l'envie ».

Parallèlement, il existe des structures associatives qui peuvent relayer des **ressources pédagogiques** adaptées, auprès de tous les publics. Dans les Alpes-Maritimes, on peut citer par exemple **les associations Terra Numerica, Les Petits Débrouillards, ou encore Les Bons Clics**. Il existe également des partenaires privés tels que les organismes de formation, les Fondations d'entreprises.

« Une même personne peut avoir des peurs différentes, face aux différents usages ! Certaines personnes cumulent les difficultés ».

Des dispositifs existants doivent être renforcés, comme par exemples :

- Les **médiathèques et espaces numériques** : les espaces numériques des bibliothèques et médiathèques disposent souvent d'espaces numériques en libre-service. Des agents peuvent accompagner ces usagers, mais ce n'est pas systématique. Ces structures disposent également souvent d'un accès Wifi.
- Les **conseillers numériques** : les conseillers numériques (38 dans le Conseil départemental des Alpes-Maritimes) sont un dispositif cofinancé par l'Etat, dont le rôle est de rendre l'usager autonome dans ses usages du numérique. Ce dispositif est encore parfois méconnu du grand public.

En résumé, il apparaît également nécessaire de renforcer la **coordination des ressources** en matière d'inclusion numérique. Le recours aux partenaires privés, peut constituer une alternative pour multiplier les sources de financements.

En conclusion, il a été proposé d'orienter certains dispositifs vers des actions ciblés en matière d'accompagnement des usagers dans leur apprentissage du numérique.

Ainsi, des actions suivantes pourront être menées sur l'ensemble du territoire, en coordination et complémentarité entre les acteurs pilotes et partenaires :

- **Interventions des conseillers numériques** à destination des parents et des élèves, afin d'être formés à certains outils comme ProNote ou les plateformes de suivi de la scolarité ;
- **Accueil des parents** pendant le temps périscolaire, afin qu'ils soient formés aux usages numériques ;
- Instauration de **critères d'accessibilité / UX** dans les appels à projets, pour les solutions numériques/services ;
- Création d'une **compétence unique « inclusion numérique ».**

Annexe 1 : Comptes rendus des ateliers

Comment lever les freins psychosociaux à l'usage du numérique ?

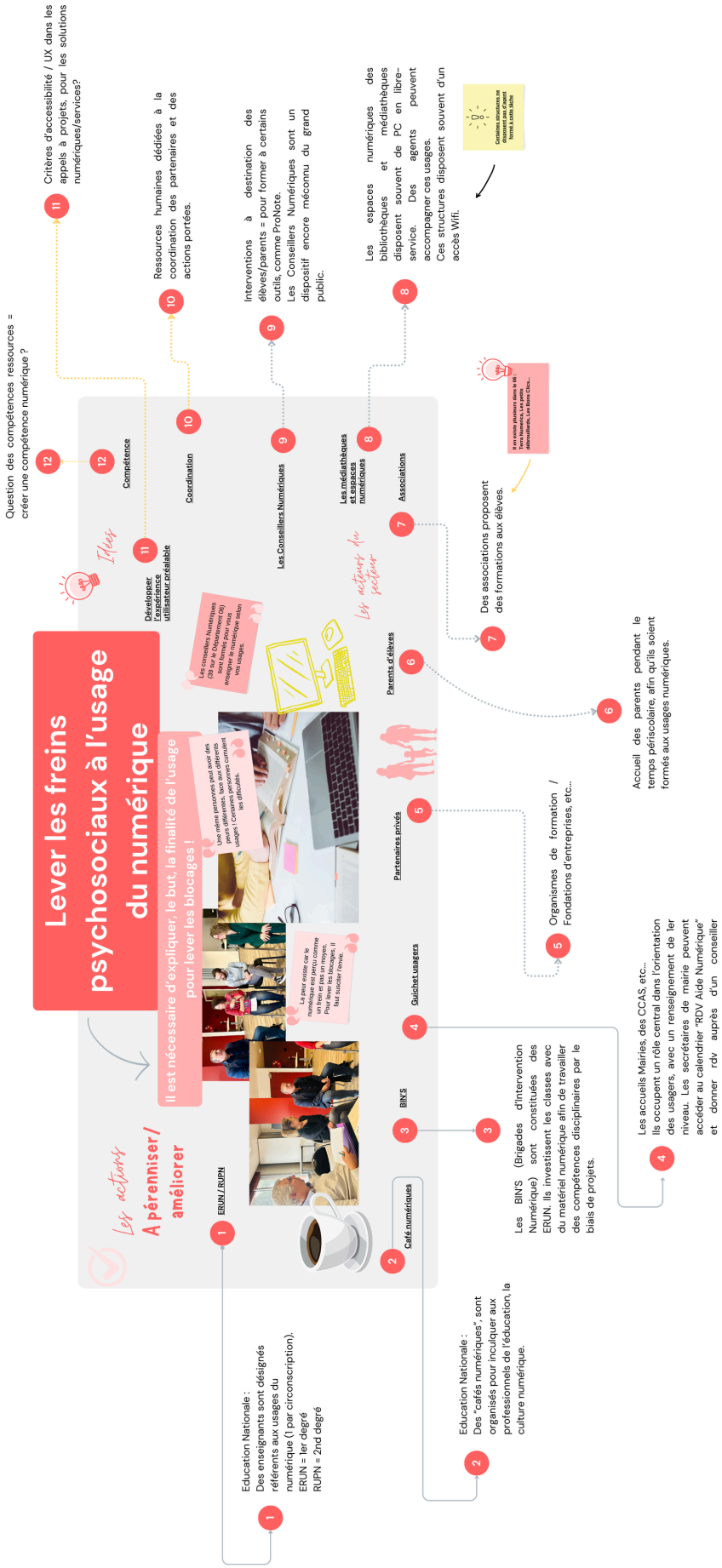

Structurer un comité de filière associant l'ensemble des acteurs de la médiation numérique

L'atelier s'est tenu le 23 février dernier, dans les locaux du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, en présence notamment de représentants de MNCA, de la Commune de Villefranche-sur-mer, Logis jeunes Provence, Banque du Numérique, du CCAS de Mandelieu, de l'école Simplon et du Conseil départemental .

Objectif : structuration de feuille de route thématique par filière, en fonction des acteurs identifiés et de leurs missions.

Sur cette thématique, le groupe a d'abord identifié les acteurs clés du secteur de la médiation numérique :

- Les **structures France services** : afin de renforcer la présence des services publics de proximité, des espaces France services ont ouvert sur le territoire français. Ces guichets uniques regroupent sur leurs sites, plusieurs administrations pour simplifier le quotidien des usagers. Dans le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, on en compte 33 au total.
- Les **opérateurs France services** : chaque France services permet aux usagers d'avoir accès à différents services des onze partenaires nationaux : Allocations familiales, Agence Nationale des Titres Sécurisées, Assurance retraite, Assurance maladie, Chèque énergie, Finances publiques, France Travail, France Renov', La Poste, Mutualité sociale agricole, et point-justice.
- Les **conseillers numériques** des Alpes-Maritimes : Ils permettent aux usagers de devenir autonomes dans leur utilisation quotidienne des outils numériques. Ils accompagnent mais ne font pas « à la place de ». A ce jour, ils sont au nombre de 38.
- **Le Hub du Sud** est un moyen de fédérer les écosystèmes de l'inclusion numérique, pour accompagner la création ou le renforcement des projets d'inclusion numérique.

- La Banque du Numérique : inspirée de la banque alimentaire, l'association Banque du Numérique a pour objectif de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme.

- La **Mednum** est l'un des plus grands opérateurs publics de services numériques et énergétiques de France. Partenaire des territoires en proposant un catalogue de services numériques, il promeut l'innovation et l'intelligence artificielle au bénéfice des agents et des administrés.

Ensuite, l'atelier s'est attaché à décrire les principales ressources ainsi que les financements nécessaires à la mise en place d'un comité de filière à savoir : la qualité du réseau et de la connexion à internet, l'infrastructure de réseau (notamment par rapport au déploiement de la Fibre), le matériel informatique

Afin de mener à bien des projets de médiation numérique et créer les conditions favorables à la structuration d'un comité de filière, des **financements** ont été également identifiés :

- Les financements de **l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires**, via ses appels à projets réguliers, comme par exemple l'appel à manifestation d'intérêt « outiller la médiation numérique », ou « aller-vers », ou encore « tiers-lieux innovants »... permettant de faire émerger des projets structurant et porteurs d'innovations.
- Possibilité de financement pour divers profils : structures associatives, particuliers... (chèques connexion, par exemple), entreprises privées.
- Le **Conseil départemental des Alpes-Maritimes**, via l'appel à projets SMART Deal par exemple, qui finance des projets innovants des acteurs publics et des associations, dans les domaines de la transition numérique des Alpes-Maritimes.
- Des aides de la Banque des Territoires sont accessibles pour les porteurs d'un projet de services numériques (collectivités, associations, bailleurs sociaux).
- Les opérateurs France services.
- Les Fondations soutiennent de nombreux projets d'inclusion numérique (AFNIC, FACE, Fondation de France...).
- L'Union Européenne.
- Les EPCI.

Au-delà des collaborations déjà existantes avec les acteurs de la médiation numérique cités plus haut, il convient également de renforcer les liens avec d'autres acteurs identifiés comme :

- Les **entreprises de maintenance informatique**, qui sont des acteurs incontournables du secteur de l'inclusion numérique.
- Les **associations d'entrepreneurs**, comme la French Tech, Telecom Valley.
- Les **acteurs publics** entre eux qui engagent de nombreuses actions dans le domaine de la transition et médiation numériques : collectivités territoriales (EPCI, Conseil départemental, Conseil régional, les communes…), les CCAS, la Préfecture…
- Les Fondations (ex : Montjoye, Fondation de Nice…).
- Les chambres consulaires (Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie…), les incubateurs d'entreprises, les pépinières…

En conclusion, il a été proposé :

- de **renforcer les liens** entre les entreprises et le secteur public.
- De confirmer le **portage de ce comité de filière** en instaurant la même gouvernance que pour la Feuille de Route France Numérique Ensemble.
- D'instaurer une **organisation du comité de filière par thématique** (ex : filière reconditionnement avec des entreprises re-conditionnement, la chambre des métiers, les associations d'entrepreneurs…).
- De renouveler le **Schéma Départemental des Usages du Numérique**, existant depuis 2013.

Annexe 1 : Comptes rendus des ateliers

Structurer un comité de filière associant l'ensemble des acteurs de la médiation numérique

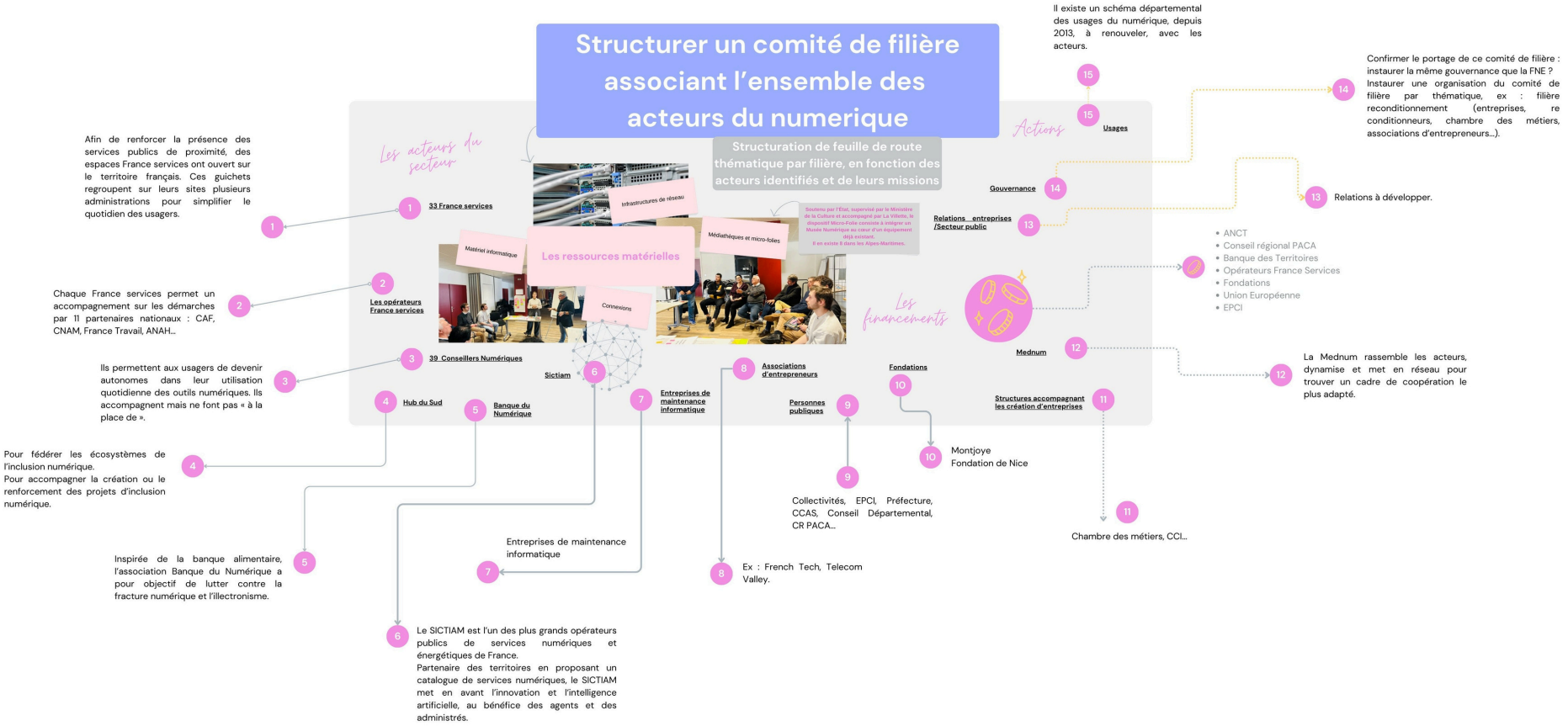

Annexe 2 : Liste des structures labellisées Aidants Connect

Nom de la structure	Nombre de personnes habilitées dans la structure
API Provence	2
France Services de Vallauris	1
API Provence	1
Sophia Loisirs et Vie	2
A Votre Service	1
Tiers-Lieu Sainte-Marthe	2
mairie de BERRE LES ALPES	1
Maison France Services Colomars	2
CCAS de CANNES	10
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS	4
Médiathèque de Mouans-Sartoux	2
Mairie de Peymeinade	3
CCAS Peymeinade	2
CCAS DE THEOULE-MER	3
MAIRIE DE LA TURBIE	2
MAIRIE DE BIOT	3
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	12
ADAM AIDE AUX DEVOIRS ANIMATION DES MOULINS	2
API Provence	10
France Services de Vallauris	1

Annexe 2 : Liste des structures labellisées Aidants Connect

CCAS DE CAP D'AIL	1
Mairie de Mouans-Sartoux	1
Mairie de Gréolières	1
CCAS DE MOUANS-SARTOUX	2
Commune de Villefranche-sur-Mer	3
ALC PHIJ	16
Mission Locale du Pays de Grasse	3
AGIS06	1
Logis des jeunes de Provence	4
Association Emplois Familiaux Antipolis	1
Espace Santé Jeunes du Bassin Cannois	1
BUS AIDANT	3
Centre d'Innovation et d'Usages en Santé	1
France Services Nice Pasteur - Association P@JE	7
Galice	2
API PROVENCE Le PHARE	11
Mairie de Saint Cezaire sur Siagne	1
Mission Locale Antipolis	7
France Services Saint-Laurent-du-Var	2
Sophia Loisirs et Vie	1
API Provence	19
CCAS DE LA TRINITE	4
Mission Locale Antipolis	4
Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	1

Annexe 3 :

Fiches territoires (échelle EPCI)

Détails des fiches :

- Échelle départementale
- Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins CACPL
- Communauté d'agglomération du Pays de Grasse CAPG
- Communauté d'agglomération de la Riviera Française CARF
- Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis CASA
- Communauté de communes des Alpes d'Azur CCAA
- Communauté de communes du Pays des Paillons CCPP
- Métropole Nice Côte d'Azur MNCA

Fiche territoire : Alpes-Maritimes

Population	Taux d'illectronisme	Indice de fragilité numérique	Indice Portrea (vulnérabilité e-administrative)
1 103 941 hab.	16.00%	5.5 / 10	354 331

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Nombre de postes cible	Nombre de postes déployés	Postes portés par les EPCI	Postes portés par d'autres structures publiques	Postes portés par le Département	Postes portés par des acteurs privés
48	45	4	11	7	23

Lieux d'inclusion numérique et offres

460

Offres de services numériques

France Services
Proche de vous au quotidien

Nombre de France Services	France Services avec un Conseiller numérique	Delta / Cible
33	17	16

Aidants Connect

45 structures porteuses

SUD LABS

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

20 Initiatives SudLab

Fiche territoire : Métropole Nice Côte d'Azur

Population	Taux d'illectronisme	Indice de fragilité numérique	Indice Portrea (vulnérabilité e-administrative)
560 351	15.00%	5.1 / 10	118 113

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Nombre de postes cible	Nombre de postes déployés	Postes portés par les EPCI	Postes portés par d'autres structures publiques	Postes portés par le Département	Postes portés par des acteurs privés
22	25.55	0	5	3.95	16.6

Lieux d'inclusion numérique et offres

225
Offres de services numériques

Dont: Bibliothèques et Médiathèques, Apprentis Pas sages, France Services, Points numériques, BIJ, AGIS06, DIVA, CIUS, Communes (ex: Villefranche-sur-Mer), Epilogue, PAJE, La Bulle, PIMMS, Maisons du Département, ...

France Services
Proche de vous au quotidien

Nombre de France Services	France Services avec un Conseiller numérique	Delta / Cible
18	13	5

Aidants Connect

19 structures porteuses :
ADAM, A votre service, AGIS06, ALC, Pari Mix'cité, CCAS (Cap d'Ail, La Trinité, Saint-Laurent-du-Var), CIUS, CH Ste Marie, Villefranche-s-Mer, Isola, FS La Trinité, FS Nice Pasteur, PAJE, FS Saint-Laurent-du-Var, FS Colomars, PIMMS, REFLETS

SUD LABS
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

8 Initiatives SudLab :
BIJ Villefranche-sur-Mer, TILT d'Ariane, Le Hublot, Naga Studio, HETIS, Initiatives Côte d'Azur, Nice Val Eco Tech, Cagnes ES NUM

Fiche territoire : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Population	Taux d'illectronisme	Indice de fragilité numérique	Indice Portrea (vulnérabilité e-administrative)
100 534	13.00%	4.7/ 10	30 140

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Nombre de postes cible	Nombre de postes déployés	Postes portés par les EPCI	Postes portés par d'autres structures publiques	Postes portés par le Département	Postes portés par des acteurs privés
4	5.75	3	0	1.45	1.3

Lieux d'inclusion numérique et offres

62

Offres de services numériques

Dont: Bibliothèques et Médiathèques, Espaces numériques, Tiers-lieu Sainte Marthe, Points numériques, Harpèges, CAPG, Permanences CoNums, Evaleco, CoNext, France Services, ...

France Services
Proche de vous au quotidien

Nombre de France Services	France Services avec un Conseiller numérique	Delta / Cible
5	3	2

Aidants Connect

9 structures porteuses :

Tiers lieu Sainte-Marthe, ML Pays de Grasse, Médiathèque Mouans-Sartoux, Mairies (Mouans-Sartoux, Peymeinade, Saint-Cézaire), CCAS Pégomas/ Mouans Sartoux / Peymeinade

SUD LABS
RÉGION SUD

5 Initiatives SudLab :

Espace Numérique Evaleco, Espace Numérique citoyen des monts d'azur, Centifolab, Initiative terre d'azur, La Banque du Numérique

Fiche territoire : Communauté de communes du Pays des Paillons

Population	Taux d'illectronisme	Indice de fragilité numérique	Indice Portrea (vulnérabilité e-administrative)
21 347	14.00 %	5.6/ 10	6 316

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Nombre de postes cible	Nombre de postes déployés	Postes portés par les EPCI	Postes portés par d'autres structures publiques	Postes portés par le Département	Postes portés par des acteurs privés
1	0.3	0	0	0.1	0.2

Lieux d'inclusion numérique et offres

17
Offres de services numériques

Média/Bibliothèques: Touët-de-l'Escarène, Peillon, Blausasc, Coaraze, Lucéram, Contes, Berre-les-Alpes, Peille, Bendejun, L'Escarène, Sclos-de-Contes; Communes: L'Escarène; France services de L'Escarène, Permanences Conseiller numérique; Points numériques: Contes/ L'Escarène

France Services
Proche de vous au quotidien

Nombre de France Services	France Services avec un Conseiller numérique	Delta / Cible
1	0	1

Aidants Connect

1 structure porteuse:
Mairie de Berre-les-Alpes

SUD LABS
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Pas d'Initiative SudLab

Fiche territoire : Communauté de communes des Alpes d'Azur

Population	Taux d'illectronisme	Indice de fragilité numérique	Indice Portrea (vulnérabilité e-administrative)
9 885	18.00 %	7.1/ 10	3 609

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Nombre de postes cible	Nombre de postes déployés	Postes portés par les EPCI	Postes portés par d'autres structures publiques	Postes portés par le Département	Postes portés par des acteurs privés
1	1.3	0	1	0.3	0

Lieux d'inclusion numérique et offres

37

Offres de services numériques

Dont: Bibliothèques et Médiathèques, Communes (exemple : Guillaumes), France services / Foyer rural Cépage, Points Numériques, L'Epi, ...

France Services
Proche de vous au quotidien

Nombre de France Services	France Services avec un Conseiller numérique	Delta / Cible
3	0	3

Aidants Connect

1 structure porteuse :
L'Epi centre socioculturel

SUD LABS
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

1 Initiative SudLab :
Foyer Rural Cépage

Fiche territoire : Communauté d'agglomération de la Riviera Française

Population	Taux d'illectronisme	Indice de fragilité numérique	Indice Portrea (vulnérabilité e-administrative)
72 609	16.00 %	5.9/ 10	24 458

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Nombre de postes cible	Nombre de postes déployés	Postes portés par les EPCI	Postes portés par d'autres structures publiques	Postes portés par le Département	Postes portés par des acteurs privés
3	1.1	0	0	1	0.1

Lieux d'inclusion numérique et offres

20

Offres de services numériques

Dont: Bibliothèques et Médiathèques (exemple: Menton, Sospel,...); France services (Menton, Sospel, Tende), Permanence CoNum (Menton, Roquebrune-Cap-Martin), Points numériques, Atelier numérique Menton, ...

France Services
Proche de vous au quotidien

Nombre de France Services	France Services avec un Conseiller numérique	Delta / Cible
3	1	2

Aidants Connect

2 structures porteuses :
Mairie de La Turbie, La Poste Tende

SUD LABS
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Pas d'Initiative SudLab

Fiche territoire : Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

Population	Taux d'illectronisme	Indice de fragilité numérique	Indice Portrea (vulnérabilité e-administrative)
157 452	18.00 %	5.3/ 10	57 707

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Nombre de postes cible	Nombre de postes déployés	Postes portés par les EPCI	Postes portés par d'autres structures publiques	Postes portés par le Département	Postes portés par des acteurs privés
6	3.2	0	1	0	2.2

Lieux d'inclusion numérique et offres

32

Offres de services numériques

Dont: Bibliothèques et Médiathèques (exemple: Cannes, Mandelieu,...); France services Cannes La Bocca, Simplon, Espaces publics numériques, Eric du Logis des Jeunes de Provence, France Travail, Points numériques, 13.2, Atwork Cannes, Kitchen Cannes, Foyer Mimont, ...

France Services
Proche de vous au quotidien

Nombre de France Services	France Services avec un Conseiller numérique	Delta / Cible
1	0	1

Aidants Connect

4 structures porteuses :

Logis des jeunes de Provence, Bus Aidant, CCAS de Théoule-sur-Mer, Espace Santé Jeunes du Bassin Cannois

SUD LABS

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

1 Initiative SudLab :

Logis des jeunes de Provence

Fiche territoire : Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis

Population	Taux d'illectronisme	Indice de fragilité numérique	Indice Portrea (vulnérabilité e-administrative)
181 763	14.00 %	4.7/ 10	53 988

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Nombre de postes cible	Nombre de postes déployés	Postes portés par les EPCI	Postes portés par d'autres structures publiques	Postes portés par le Département	Postes portés par des acteurs privés
7	7.80	1	4	0.2	2.6

Lieux d'inclusion numérique et offres

67
Offres de services numériques

Dont: Bibliothèques et Médiathèques (exemple: Antibes, Vallauris,...); France services Valbonne, Vallauris, Sophia Loisirs et Vie, Espaces numériques, Le lab, CCAS, Navlab, Sictiam, Evaleco, Actif Azur,...

France Services
Proche de vous au quotidien

Nombre de France Services	France Services avec un Conseiller numérique	Delta / Cible
2	1	1

Aidants Connect

10 structures porteuses :
API Provence Le PHARE, Association Emplois Familiaux, CCAS Antibes/Juan-les-Pins, CASA, FS Vallauris, ITEC, Mairies (Biot, Gréolières), ML Antipolis, Sophia Loisirs et Vie

SUD LABS
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

4 Initiatives SudLab :
Le Lab, Cyberkiosc, France Services SLV, So Fab